

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

(12-X-37) Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

Directeur : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Montréal, mercredi 22 mars 1944

REDACTION ET ADMINISTRATION
480 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : BELAIR 3361
SOIRS, DIMANCHES ET FETES
Administration : BELAIR 3361
Rédaction : BELAIR 2984
Gérant : BELAIR 3361

La Charte de l'Atlantique remise en question

La délation obligatoire

Les pères seront contraints, s'ils les ont à leur service, de dénoncer leurs fils qui ne se seraient pas conformés à certains règlements du Service sélectif — Si l'on avait voulu fournir à l'ennemi un thème de propagande. . .

Les méthodes administratives du gouvernement fédéral tendent de plus en plus à transformer en fonctionnaires — non payés, cela va de soi — du susdit gouvernement les patrons et employeurs.

Tous les patrons, tous ceux qui ont affaire avec eux, tous ceux qui regardent un peu autour d'eux savent à quoi s'en tenir là-dessus. Il n'est pas besoin d'y insister, — sauf, peut-être, pour marquer la docilité avec laquelle les employeurs se sont jusqu'ici soumis à ces obligations nouvelles.

Mais ces messieurs d'Ottawa pourraient peut-être s'aviser qu'il est des limites où la décence leur commanderait de s'arrêter.

Passons tout de suite au fait.

On vient de distribuer, — et chacun, supposons-nous, peut se procurer une plaquette intitulée en français (elle est bilingue) : *Guide du Patron Examinateur la situation d'employés masculins en ce qui concerne les Règlements sur le Service sélectif national (Mobilisation)*.

On y lit d'abord ceci (page 5) :

En vertu d'une Ordonnance du Ministre du Travail autorisée par l'Acte en Conseil C. P. 9919 du 31 décembre 1943, tout patron qui a à son service un employé du sexe masculin doit examiner les documents que celui-ci a en sa possession, afin de s'assurer qu'il n'a pas négligé de se conformer aux règlements du Service sélectif national (mobilisation) ; c'est-à-dire en ce qui concerne le service militaire.

Et ceci (même page) :

Au plus tard le 1er mai 1944, tout employeur doit :

a) Soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un fonctionnaire ou employé responsable, qui est à son service, interroger tous les employés du sexe masculin afin de se rendre compte si ces employés ont satisfait aux règlements du Service sélectif national (mobilisation) ; et

b) Faire part immédiatement au Régistrateur de la plus proche division de mobilisation, de tout employé qui néglige de fournir à son employeur la preuve qu'il s'est conformé aux règlements susdits.

Pour qu'il n'y ait pas de doute sur la portée des termes (et cela est d'une excellente pratique administrative), une annonce officielle disait, il y a quelques jours :

"Employeur" ou "patron" comprend les employeurs ou les patrons dans l'industrie et le commerce, ainsi que les exploitants de fermes.

"Employé masculin" désigne tout homme à votre service, y compris celui qui est de votre parenté.

Et le Guide du Patron (toujours à la page 5) précise :

Le mot employeur comprend aussi tout cultivateur exploitant une ferme et qui a à son service un employé du sexe masculin, même si cet employé est son fils ou son parent.

Page 9, on voit de quelles peines sont passibles les patrons qui ne se conformeraient pas à cette ordonnance :

20. Peines pour les employeurs : L'article 25A (8) des Règlements du Service sélectif (mobilisation) prévoit des peines pour les infractions à ces règlements. Tout employeur qui enfreint ces règlements est coupable d'un délit et est passible, par voie de conviction sommaire, d'une amende d'au moins \$25.00 et n'exécédant pas \$1,000.00, ou d'un terme d'emprisonnement n'exécédant pas deux ans et un jour, ou des deux à la fois.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour saisir la portée de ces textes. Nous pourrions discuter du détail de la réglementation : nous préférons pour le moment, afin de ne pas compliquer les choses, nous en tenir à un seul point. — celui qui fait du père, à l'endroit de son fils, sous peine des châtiements que l'on vient de voir, un inquisiteur forcé et, à l'occasion, un délateur obligé.

Les hommes qui ont rédigé ce texte, et ceux qui le couvrent de leur autorité, sont, en temps ordinaire, des êtres normaux. Estiment-ils vraiment qu'il soit décent, qu'il soit humain de mettre un père dans une pareille situation, de créer entre père et fils de pareilles possibilités de querelles et de rancœur ?

Nous voulons croire qu'ils n'ont pas mesuré la portée de ce texte. Nous la signalons, en tout cas, à leur attention, — comme à celle du grand public.

La délation familiale, n'est-ce pas l'une des pires choses qu'à tort ou à raison, l'on a reprochée à certains de nos adversaires ?

...Cette fois, il n'y aurait pas de discussion possible sur la réalité des choses. Nous ne sommes pas en face d'un on-dit, mais d'un texte officiel, indiscutable, distribué par le gouvernement lui-même.

La délation ne sera pas le fait de tel ou tel petit fonctionnaire capable d'un excès de zèle. Elle est prévue, réglée, ordonnée — sous peine de châtiement grave — par le gouvernement lui-même.

Et si l'on avait voulu fournir à l'ennemi un magnifique thème de propagande, on ne s'y serait pas autrement pris.

Omer HEROUX

22-III-44

Lettre d'Ottawa

Les injustices de la "D.I.L." sont mises à jour à la Chambre

Le député de Terrebonne, M. Lionel Bertrand, n'y va pas de main morte pour qualifier les agissements de cette entreprise — Les crédits du ministère des Munitions et des Approvisionnements — Les problèmes d'après-guerre — Rappel d'un débat qui a eu lieu en 1943 sur l'emploi des prisonniers de guerre

Par Léopold RICHER

Ottawa, 22-III-44. — Le député libéral de Terrebonne, M. Lionel Bertrand, a prononcé un réquisitoire contre la *Defence Industries Limited*, société qui dirige la production de guerre aux usines désignées sous le nom de Bouchard, à Sainte-Thérèse. Cette entreprise consommerait des employés de la province pour les remplacer par des gens des usines Nobel, usines qu'elle dirige en Ontario. La *Defence Industries Limited* ferait ces transferts de sa propre initiative, au mépris des règlements du Service sélectif. Des employés du gouvernement font enquête. M. Bertrand a été très sévère pour ces gens. "Je suis prêt, a-t-il dit, à jouer le rôle, s'il le faut, pour apprendre à la D. I. L. à respecter, dans le Québec, les lois les plus élémentaires de la politesse, de la décence et du fair-play". M. Bertrand a ajouté : "Comme député de Terrebonne, je n'ai pas le droit de laisser les miens souffrir des injustices de la D. I. L."

Discours de ministre

M. C.-D. Howe a présenté les crédits du ministère des Munitions et des Approvisionnements : exposé tout sec, squelettique, sonnant les patras par millions, par dizaines de millions, par centaines de millions. Le Canada continue de faire un bel effort de guerre, un très bel effort, un effort extraordinaire. M. Howe a abordé la question de la transformation des industries de guerre en industries de paix. Mais il a été beaucoup moins optimiste, beaucoup moins sûr de lui, que l'autisme dernier, alors qu'il prévoyait un après-guerre bourdonnant d'activité, un avenir de progrès, de travail, de prospérité. Le ministre semble avoir perdu beaucoup de

Billet du soir

Souvenir vivant

Les chiens sont devenus très rares en Angleterre, depuis que les hommes appelés pour leur service militaire en font cadeau à leurs épouses avant de les quitter.

Le chien est l'ami de l'homme. Dans quelque circonstance que vous soyez, il ne vous abandonne pas et en fait de fidélité si ses actes étaient enregistrés, il battrait peut-être le record. Voilà pourquoi sans doute l'on décide qu'il demeure l'incarnation vivante du souvenir de l'absent en même temps que le gardien vigilant d'un foyer sans maître.

Et comme depuis toujours les femmes ont un grand sentiment de pitié pour tout ce qui a besoin de protection autour d'elles et se font non seulement un devoir de donner la nécessaire à ceux qu'elles aiment, mais aussi de les aider, voilà qu'au moins des milliers d'animaux qui seront heureux. Ces chiens, plus heureux que bien des humains, dormiront sur des coussins moelleux, mangeront trois fois par jour, auront leur part de toutes les gâteries et feront pour ainsi dire partie du foyer qu'ils gardent en retour des vœux et des intrus.

Et, au pays, cette mode n'est pas encore entrée dans nos habitudes. La plupart de nos caniches, mal dressés, mal peignés, n'ont pas comme d'autres de leurs congénères l'habitude des friandises. De plus, quand nos bons pères de famille ont leurs épouses, ils leur laissent souvent une dizaine d'enfants. Souvenir attachant ! Le chien s'ajoute quelquefois à tous ces marmots, mais en onzième lieu. Il perd beaucoup d'importance ; aussi aucun signe de révolte ne s'annonce dans le règne de nos "perçons de porce".

EVE

21-III-44

Bloc-notes

L'usine "Bouchard"

Le député de Terrebonne à la Chambre des Communes, M. Lionel Bertrand, libéral, vient de corroborer d'éclatante façon le témoignage qu'ont rendu déjà des gens du Bloc populaire, à commencer par son chef, M. Maxime Raymond, à propos de faits récents qui se sont produits aux usines de guerre "Bouchard" situées près de Saint-Jérôme. Ces usines sont administrées et dirigées par les *Defence Industries Limited*, société qui a été créée par le gouvernement des

premières temps de la guerre, et qui dépend du ministère des Munitions et Approvisionnements dont M. C. D. Howe est le ministre. Ce dernier ne peut donc décharger sa responsabilité quant à tout ce qui se passe aux *Defence Industries* et dans leurs usines. Ces temps derniers, il s'est passé des choses non seulement fort étranges mais qui, à première vue, paraissent simplement odieuses. En pleine région canadienne-française, à "Bouchard", les *Defence Industries* ont destitué et mis à pied de la façon la plus sommaire, des employés canadiens-français et les ont remplacés, principalement aux postes de commande par des gens de langue anglaise, ne sachant pas le français, que l'on est allé chercher dans des usines ontariennes. M. Bertrand porte contre la société *Defence Industries* l'accusation formelle d'avoir transgressé et de continuer de transgresser les règlements posés par le Service sélectif à propos de l'utilisation de la main-d'œuvre. L'accusation est d'autant plus grave qu'elle se trouve portée contre une entreprise d'Etat qui, comme telle, se devrait astreindre à la plus stricte des observances en pareil cas. M. Bertrand n'y a pas été par quatre chemins en s'adressant en Chambre au gouvernement : "Je suis prêt à jouer le tout pour le tout, si le fait, pour apprendre aux D.I.L. à respecter dans le Québec les lois les plus élémentaires de la politesse, de la décence et du fair-play".

Le ministère des Munitions et Approvisionnements, sur l'ordre de M. Howe, a commencé, rapporte-t-on, une enquête aux usines "Bouchard". Il ne faut pas que cette enquête s'arrête et encore moins qu'elle se termine par la simple constatation d'un état de choses qui s'esternirait.

On dérange les jeunes agriculteurs

Il est encore fréquemment question de la pénurie de main-d'œuvre dans les campagnes. La Chambre des Communes en entendait parler hier encore. A ce qu'on rapporte de bien des côtés, cependant, le Service sélectif national (division de la mobilisation) n'hésite pas à dérangeant de jeunes agriculteurs dans leurs tâches quotidiennes et essentielles, à leur imposer des déplacements parfois prolongés pour subir l'examen médical du service militaire. Des conscrits de cette catégorie nous font part des lettres qu'ils ont reçues du Service sélectif. Il s'agit d'une lettre-formule, dont voici la teneur :

"Nous regrettons de vous aviser qu'il nous est inutile de soumettre votre demande d'ajournement à l'Instruction Militaire à la Commission de Mobilisation de cette Division, avant que vous subissiez l'Examen Médical.

Cet Examen Médical est requis d'après les Règlements de ce Ministère. Donc, toute personne doit s'y soumettre, même les cultivateurs.

(suite à la dernière page)

Les 17 points de M. Cordell Hull — On a réclamé un débat sur la Charte de l'Atlantique aux Communes anglaises — La reconnaissance du gouvernement Badoglio aurait été un acte de complaisance de la part de Moscou vis-à-vis de Londres et de Washington — "Dark Valley"

L'approche des grandes offensives qui devraient décider de l'issue de la guerre et les multiples problèmes politiques qui se posent avec une acuité croissante aux chefs des Nations-Unies remettent en question les buts de guerre de la coalition alliée et les principes mêmes qui inspirent son effort. A la veille de mêlées sanglantes, avant de consentir des sacrifices qui effraient l'imagination, il semble que tout le monde éprouve à la fois le besoin de s'interroger, de se rendre nettement compte de ce pour quoi l'on se bat.

La Charte de l'Atlantique constituait jusqu'ici en quelque sorte l'évangile des nations alliées. C'était un texte sacré dont on parlait avec révérence et que l'on invoquait dans toutes circonstances. La déclaration de Moscou est venue compléter la Charte de l'Atlantique en précisant les principes qui devaient orienter la politique d'après-guerre.

Au cours des derniers mois, des événements sont survenus qui ont un peu ébranlé la foi de certains croyants et les ont poussés à se demander si l'on avait respecté les principes, à mettre en doute la valeur même de ces principes. La querelle russo-polonaise, le différend yougoslave, les relations avec le gouvernement italien du maréchal Badoglio, le cas de la Finlande, les efforts du Comité d'Alger pour se faire reconnaître comme gouvernement provisoire de la France, le débat sur le traitement à faire à l'Allemagne sont des événements de cet ordre.

L'inquiétude s'est d'abord manifestée aux Communes britanniques où certains esprits matérialistes ont exprimé l'avis que l'on avait imprudemment engagé l'avenir, que la Grande-Bretagne s'était liée beaucoup plus qu'il n'aurait fallu, par la profession de foi de la Charte de l'Atlantique. Le ministre des Affaires étrangères Anthony Eden a cherché à rassurer ces gens pratiques en leur disant que les préceptes augustes ne s'appliquaient pas aux pays ennemis. Cela a eu pour effet de scandaliser par contre d'autres esprits timorés et idéalistes et d'intensifier la controverse. Aux Communes, des députés ont voulu se former en une sorte de concile pour procéder à un nouvel examen de la Charte de l'Atlantique, mais le premier ministre Winston Churchill a fermement écarté le débat. Un député est revenu aujourd'hui même à la charge et M. Churchill lui a répondu qu'il y aurait de nouvelles consultations entre les principaux alliés, en d'autres termes que les docteurs extraîraient du texte sacré les enseignements nécessaires pour répondre aux besoins nouveaux nés des vicissitudes de la guerre.

Les mêmes inquiétudes se sont fait jour aux Etats-Unis. Les exégètes les plus rigoristes ont prétendu que l'on violait la Charte de l'Atlantique, que l'on foulait aux pieds les grands principes et que l'on retombait dans les erreurs du passé. Dans sa livraison du 18 mars, le périodique catholique "America" parle d'une période sombre comme il s'en produit au cours de toutes les guerres et parle "des prophéties de guerre civile dans l'Europe d'après-guerre, des déclarations brutales à l'effet que l'on a mis au rancart la Charte de l'Atlantique et le pacte de Moscou". Certains reprochent au gouvernement des Etats-Unis d'avoir pas de politique de guerre et de politique étrangère.

LES 17 POINTS DE M. HULL

Le secrétaire d'Etat Cordell Hull a voulu réduire au silence ces critiques et il a entrepris de codifier les règles de la politique étrangère des Etats-Unis. Il a publié hier ce grand ouvrage qui résume la politique étrangère des Etats-Unis en 17 points, soit trois points de plus que le président Wilson. M. Hull n'est pas un novateur : il ne rompt pas avec la tradition, mais réaffirme solennellement au contraire et la Charte de l'Atlantique et la déclaration de Moscou. Le premier et le plus grand des commandements est la liberté dont une nation doit se rendre digne en combattant pour elle.

Les exégètes ont déjà commencé à interpréter les 17 points de M. Hull et à en faire l'application aux questions contentieuses qui se posent actuellement. C'est ainsi que l'on se demande quelles seront les relations des Etats-Unis avec le Comité français de libération nationale et les autres groupes de patriotes français. Une dépêche de Washington laisse entendre

la réplique à M. Plamondon, demain ; aujourd'hui, journée des députés, on s'écartera du budget pour discuter une couple de sujets parmi la vingtaine de motions encore non vidées.

La traditionnelle série oratoire à propos du budget se terminera probablement cette semaine. On prévoit déjà un ajournement assez prolongé à l'occasion des fêtes pascales et le tournoi des discours budgétaires devrait être clos avant le congé de la fin de la semaine prochaine.

La Chambre a voté rapidement hier, avec l'agrément de M. Duplessis, un sixième budget pour l'année commençant le 1er avril, soit \$9,841,950, nécessaires pour pourvoir aux articles les plus pressants de l'administration financière.

M. Duplessis a fait quelques observations au sujet des statistiques sur le chômage qu'il prétend faussées, sur l'industrie de l'énergie et à propos de la papeterie de Dolbeur.

L'opposition, au moment de la formation de la Chambre en comité des subsides, a proposé un amendement par lequel elle réclamait du gouvernement une aide immédiate en vue de l'organisation de coopératives régionales appartenant aux cultivateurs, indépendantes de la politique, et pouvant

(suite à la dernière page)

par ailleurs que le président Roosevelt s'en serait remis ou général Eisenhower du soin de régler les questions politiques qui se posent lors de la libération de la France, qu'il n'y aura pas de gouvernement militaire allié en France, mais que l'administration civile du Comité français sera surveillée de très près par l'autorité militaire alliée. On attendrait actuellement la réponse du gouvernement anglais à ce sujet.

On se demande si les Etats-Unis doivent rompre les relations diplomatiques avec la Finlande qui a rejeté les conditions de paix de la Russie que Washington jugeait relativement modérées. On se demande si les Etats-Unis devront reconnaître un nouveau gouvernement polonais au cas où la Russie se refuserait absolument à traiter avec le gouvernement polonais de Londres. On se demande quelle sera la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Italie lorsque les armées alliées auront atteint Rome. On se demande si les Etats-Unis pourront continuer à refuser de reconnaître le gouvernement argentin sans adopter des sanctions économiques contre lui. On se demande quelles mesures les Etats-Unis adopteront à l'endroit de l'Espagne et de la Turquie qui refusent de cesser leurs échanges commerciaux avec l'Allemagne, à l'endroit de l'Irlande qui refuse de rompre les relations diplomatiques avec l'Axe. On croit discerner un appel aux nations de l'Europe occupée dans le 16e point qui exalte la liberté et insiste sur la nécessité de la mériter.

LES SPHERES D'INFLUENCE

La Charte de l'Atlantique et surtout la déclaration de Moscou excluent formellement les sphères d'influence et les alliances particulières en honneur dans le passé. La déclaration de Moscou proclame au contraire que c'est par un effort coopératif que l'on assurera la paix, l'intégrité et le progrès des nations après la guerre.

L'un des chroniqueurs dont le "Star" reproduit les articles, M. Waverley Root, exprime carrément l'opinion que la conférence de Téhéran, loin de préciser et de confirmer les principes définis à Moscou, — l'effort coopératif pour assurer la paix, — a marqué au contraire une volte-face complète. "Depuis Téhéran, qui aurait dû donner suite à la conférence de principe faite à Moscou, dit M. Root, mais qui ne l'a pas fait, tout ce qui s'est produit nous a acheminés, non pas vers une organisation mondiale, mais vers un monde divisé en sphères d'influence russe, anglaise et étatsunienne".

M. Root va plus loin encore. Il laisse entendre que l'Italie se trouverait dans la "zone d'influence anglosaxonne, que l'on ne tient donc pas à ce qu'elle soit dirigée par un gouvernement fort et que l'on préfère conserver au pouvoir un gouvernement impopulaire comme celui du maréchal Badoglio qui serait obligé de compter sur l'étranger pour se maintenir.

M. Root est d'avis que la reconnaissance du gouvernement Badoglio par la Russie, loin d'être un mauvais tour joué aux Alliés, leur rendrait un service appréciable. La reconnaissance de la Russie aurait pour but de réduire au silence les critiques de la gauche qui ont reproché au gouvernement en Angleterre et aux Etats-Unis d'avoir soutenu le roi Victor-Emmanuel et Badoglio. Ce serait un geste de complaisance de la part de Staline en retour de la bonne volonté que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont manifestée en conseillant à la Pologne et à la Finlande de se rendre aux exigences de la Russie. Le chroniqueur ne peut cependant s'empêcher d'ajouter que Staline, tout en obligeant ses amis anglais et étatsuniens, pourrait bien y trouver son compte et acquiescer de l'influence en Italie qui se trouve au centre de la Méditerranée où la Russie jusqu'ici confinée à la mer Noire voudrait bien s'introduire.

Nous passons par une période de confusion. "Dark valley", dit "America". Tout est remis en question. Au moment où les Nations-Unies ont enfin rassemblé les hommes et les armes pour arracher la victoire tant désirée, voilà que l'on se remet à discuter les principes qui ont inspiré ce formidable effort, que l'on n'est plus sûr de s'entendre sur les buts de guerre.

Pierre VIGEANT

22-III-44

La session de Québec

Deux autres discours sur les finances provinciales

Un amendement oppositionniste réclame l'électrification rurale au moyen de coopératives régionales indépendantes de la politique — Quand les libéraux de Québec dénonçaient Ottawa, la conscription et la guerre — Le "Bloc" et les assurances — Adoption d'un sixième provisoire du budget : \$9,841,950

MM. Paquette et Plamondon parlent sur le budget

Par Louis ROBILLARD

Québec, 22.—C'était hier la vingt-huitième séance de l'Assemblée législative, et le début de la dixième semaine de la session. Deux discours à propos du budget ont occupé la majeure partie de la réunion : Ceux du Dr Paquette, député de l'Union Nationale, de Labelle, et de M. Lucien Plamondon, représentant ministériel pour la circonscription de Portneuf. On suit la vieille pratique qui se poursuivra

avec le régime de spoliation et de bas égalitarisme que nous subissons, il faut s'attendre à la mendicité prochaine. Ce n'est pas pour nous, que les assurances sociales sont faites, il faut travailler jusqu'à notre dernier souffle, si toutefois nous pouvons encore travailler !

LOUIS BERTRAND
(Le Livre de Consolation, 1933).

Citation d'actualité

Le Grinchoux

22-III-44

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

(Par Pierre LAPORTE)

L'Association catholique des voyageurs de commerce appuie la demande des étudiants de l'Université de Montréal — Notre prestige à l'étranger demande que cette question soit réglée au plus tôt — Texte de la résolution — La Chambre de commerce du Canada demande des salaires plus élevés pour les instituteurs — Fin des cours accélérés aux facultés de médecine des universités canadiennes

L'Association professionnelle catholique des voyageurs de commerce du Canada, section Mont-Royal, vient de prendre fait et cause pour les deux mille étudiants de l'Université de Montréal et leurs professeurs qui demandent justice à la Commission des tramways. Le secrétaire de cette section, M. Eugène Thounin, nous fait tenir copie d'une résolution qui a été adoptée à l'unanimité à une récente réunion de l'association et adresse ensuite au président de la Commission des tramways de Montréal.

Les voyageurs de commerce font des affirmations très précises dans leur résolution et il y a tout lieu de croire qu'ils n'ont pas parlé au hasard.

La Compagnie des tramways, disent-ils, a assez de voitures pour en fournir pour des parties de plaisir. Elle devrait donc se rendre compte que le travail que les étudiants font à l'Université de Montréal est au moins aussi important que ces parties de plaisir.

Bien plus, même s'il existe réellement une rareté d'autobus, cette raison ne doit pas entrer en ligne de compte "quand il s'agit de la formation de l'élite intellectuelle de la métropole".

Cet argument est fort juste et l'on pourrait lui en ajouter un de prestige. Depuis des années diverses associations font des démarches auprès des autorités pour que des étudiants étrangers fréquentent en nombre croissant notre magnifique université. De fait ils sont plus nombreux d'année en année et le mouvement devrait aller en s'accroissant.

Sera-ce une façon de nous faire auprès d'eux une publicité profitable que de les forcer à se mettre le cœur en pièces pour avoir le "bonheur" d'étudier à Montréal? Il faut de toute nécessité leur faciliter la tâche et rendre également service à nos étudiants.

Il faudrait que toutes les associations et corps publics de la ville multiplient les requêtes afin que l'on accorde à l'Université un ser-

vice qui devrait exister depuis longtemps déjà.

Voici le texte de la résolution des voyageurs de commerce.

"La section Mont-Royal de l'Association catholique des voyageurs de commerce du Canada se permet de vous adresser la requête suivante, au sujet du projet depuis longtemps en vigueur d'un service d'autobus pour l'Université de Montréal.

"Attendu que la Compagnie des tramways se proclame, et doit être en fait au service du public;

"Attendu que ladite compagnie ne refuse pas de fournir des tramways ou des autobus supplémentaires pour certaines parties de plaisir;

"Attendu que l'Université de Montréal est fréquentée chaque jour par plusieurs milliers de personnes qui travaillent à des causes à n'en pas douter aussi importantes;

"Attendu que depuis déjà deux ans, les professeurs et les étudiants réclament, à juste titre, qu'on les exempte de l'ascension journalière du Mont-Royal;

"Attendu que la ville de Montréal a officiellement promis de voir à l'état carrossable du boulevard Mont-Royal;

"Considérant, d'autre part, que la raison invoquée par la Commission, à savoir: le manque de voitures, est tout à fait futile, et ne doit pas entrer en considération quand il s'agit de la formation de l'élite intellectuelle de la métropole;

"Considérant aussi qu'il faut déplorer le triste incident survenu le 2 mars, alors qu'un fort groupe d'étudiants forcèrent un employé de la compagnie des tramways, à se rendre malgré lui, sur le sommet de la montagne;

"Considérant que de telles mesures sont presque imposées à des gens qui préfèrent les moyens pacifiques aux moyens violents;

"Nous demandons instamment qu'un tel état de choses cesse dans le plus court délai possible.

"Nous osons croire que, jusqu'ici, vous avez considéré cette situation de façon quelque peu sérieuse, et nous vous encourageons à reconnaître la justesse des revendications faites le plus tôt possible, afin que nous n'en venions pas à douter de votre bonne volonté."

Débarquement allié aux îles St-Matthias

L'encerclement est complet — L'on pourra bombarder directement

Quartiers généraux alliés, sud-ouest du Pacifique, 22 (A.P.) — Les fusiliers marins américains ont débarqué sur les îles St-Matthias à 580 milles au sud de Truk, annonçant l'occupation des îles St-Matthias.

L'île d'Elmuro, une base aérienne, et Elomuro, ont été occupées lundi par les forces de terre des Salomons qui y ont établi un nouveau pied à terre.

Pendant que les troupes d'invasion, aidées par l'aviation et la marine, sont débarquées, la ville de Kavieng en Nouvelle-Irlande était presque anéantie par un bombardement naval de 3 1/2 heures. L'occupation des îles St-Matthias rendue possible par l'intervention de la marine et de l'aviation qui ont empêché les garnisons de Rabaul et Kavieng d'intervenir, a complètement isolé les bases ennemies de l'archipel Bismarck et place les alliés dans une position favorable au bombardement de Truk, a dit le général MacArthur, commandant en chef du sud-ouest du Pacifique.

La ligne d'encerclement passe aux îles Vertes, à la baie d'Augusta à Bougainville, en Nouvelle-Bretagne, en Nouvelle-Guinée, aux îles de l'Amirauté.

L'invasion de St-Matthias rapproche plus que jamais les alliés de la base ennemie de Truk. Dans les Marshall, les forces du Pacifique ont une base aérienne.

Descrivant l'assaut de Kavieng, le communiqué dit: "Des qu'il y a eu de la ville ont été détruits, des réserves de munitions ont sauté et les batteries côtières ont été réduites au silence".

Dimanche également, des explosifs ont été jetés par les avions des Salomons sur Rabaul, où environ 1000 avions japonais ont été détruits.

Contre cette cession de terrain

Le comité exécutif de la ville de Montréal a reçu hier une protestation venant de l'Association des parcs et terrains de jeux de Montréal contre la cession d'une partie du Parc Jeanne-Mance pour la construction d'un hôpital militaire de cinq cents lits.

M. J.-O. Asselin, président de l'exécutif, a déclaré que le site exact et les derniers arrangements n'étaient pas encore définis.

L'Association a déclaré qu'à cause des conditions de circulation, de l'air vicié et autres facteurs pour la santé, on devrait choisir un autre endroit pour la construction de cet hôpital.

Aucune décision définitive ne sera prise avant la fin de la présente semaine.

Les cours accélérés

Le 21 juin dernier, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal décidait qu'à l'avenir les cours aux élèves de 1ère et de 2e années de médecine ne seraient plus accélérés. Cette décision concernait les élèves entrés en 1ère année au mois de septembre. Sous le régime de l'accélération les élèves de 3e et 4e années, ainsi que ceux de l'internat. Actuellement il n'y a pas de 2e année.

A la suite d'une décision du *Canadian Medical Program and Assignment Board*, le Dr E.-S. Ryerson, de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto, a annoncé au jourd'hui que les élèves entrant en deuxième année l'an prochain ne seraient pas dans le cours accéléré. Pour leur part, l'Université de Dalhousie, Nouvelle-Écosse, et l'Université McGill ont décidé hier que le système d'accélération des cours de médecine serait aboli dès que les élèves actuellement en troisième et quatrième années auront complété leurs études. A McGill présentement, il n'y a pas de deuxième et les élèves de première n'ont pas encore complété leur programme.

Corps et âme par JEAN BRIENNE

Poèmes de tous genres par un jeune poète français, aviateur en Angleterre.

Brochure de 96 pages.

Au comptoir .60s, par la poste .65s.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"



Notre natalité reste excellente

Augmentation des mariages — Diminution de la mortalité infantile

Au cours des quatre dernières années, il y a eu dans la province de Québec, 132,845 mariages répartis comme suit: 33,875 en 1942, 32,782 en 1941, 33,069 en 1940 et 31,119 durant les onze premiers mois de 1943. Les naissances ont suivi une courbe analogue durant cette période. En effet, les onze premiers mois de 1943 accusent un taux de natalité de 27.8 par mille habitants. En 1942, ce taux fut de 28.0. Si 1943 compte plus de 97,000 naissances, le taux de natalité se fixera aux environs de 28.2 et ce en dépit d'une augmentation de plus de 60,000 dans le chiffre de la population.

Quant à la mortalité générale, dit le démo-graphe de la province, elle semble stabilisée à un taux de 10.0 par 1,000 âmes. Toutefois, l'année 1943 sera la première de notre histoire à obtenir un taux de 9.8, pour la première fois au-dessous de 10. La mortalité infantile marque aussi une amélioration notable et, pour la première fois aussi, son taux sera au-dessous de 70.0 par 1,000 naissances. L'année 1943 marque actuellement, pour les onze mois, le taux de 68.0. Il est probable que, une fois les rapports en retard tabulés, même ce taux décroîtra. Une telle constatation détruit une fois de plus l'avancée qu'à haute natalité doit correspondre une haute mortalité infantile.

Des questions

A l'assemblée législative

Québec, 22. — M. Dansereau, ministre de la Voirie, a appris hier après-midi, à M. Bégin, que le gouvernement de la province a exécuté des travaux sur le chemin public communiquant de Morissette à Sainte-Hélène, dans la paroisse de Saint-Odilon, comté de Dorchester, depuis le 1er avril 1943 inclusivement jusqu'au 1er janvier 1944, que ces travaux ont consisté en nettoyage des fossés, concassage, charroyage, etc.; que le concassage du gravier fut fait par H.-J. O'Connell Ltd., de Montréal et que les autres travaux ont été faits à la journée; que le gouvernement a dépensé à ces fins une somme de \$40,948.90; que ces soumissions ont été demandées pour le concassage du gravier le 10 juin 1942.

M. Dansereau a répondu à M. Plamondon que durant le cours du mois d'octobre 1939, le ministre de la Voirie a accordé un contrat pour la construction d'un viaduc à Donnacona, le 23 octobre 1939, au montant de \$375,000, que des soumissions n'ont pas été demandées pour ces travaux qui ont été ordonnés par M. Anatole Carignan.

La vitamine "C"

Le scorbut chez les adultes aujourd'hui est moins frappant qu'il l'a été au cours de l'hiver de 1935, parmi les hommes de Jacques Cartier: l'alimentation d'aujourd'hui étant différente de celle de l'époque, le scorbut grave est relativement rare chez les adultes. Cette maladie n'est pas disparue cependant puisque l'état du Maine en a montré une épidémie durant l'hiver de 1938. Elle existe encore, à l'état bénin, chez un grand nombre d'adultes et d'enfants; elle est, encore aujourd'hui, rencontrée trop fréquemment chez les bébés et les tout petits enfants. Elle peut disparaître tout à fait si les règles d'une saine alimentation sont mises en pratique.

La vitamine C (dont une déficience prolongée amène le scorbut) est essentielle à la santé à tous les âges. Elle contribue à maintenir une bonne nutrition des tissus, à prévenir la fatigue et surtout à garder l'esprit éveillé. Beaucoup d'écoulements, grands et petits, manquent d'entraînement, se sentent lourds et fatigués, sont retardés dans leur croissance ou leurs études, parce qu'ils manquent de cette vitamine. De plus, elle est essentielle à la guérison des plaies, brûlures, engelures, etc., et paraît contribuer à maintenir la résistance au froid.

Au Canada, durant la saison où nos besoins sont plus élevés, l'hiver, la vitamine C est plus rare dans nos aliments. Les fruits frais qui nous la fournissent en abondance l'été ne sont plus sur nos marchés et les fruits importés sont toujours plus coûteux. Il faut donc recourir aux oranges, pamplemousses et autres fruits agrumes en plus de faire cuire les tomates de terre dans leur pelure pour leur conserver leur vitamine C.

Rappelons également que le jus d'orange ou d'autres fruits prescrits par le médecin pour le bébé doit être donné tous les jours pour que le bébé se développe normalement et pour prévenir le scorbut qui, chez lui, est toujours grave.

Communiqué du Service de Santé de Montréal

**TOUTE LA FAMILLE
DEGUSTE LES
DELICIEUSES
POMMES
DE FRELIGHSBURG**

CONSERVEZ VOTRE SANTE en mangeant un fruit sain cultivé scientifiquement, récolté mûr, et quand même facile à conserver.

CETTE ANNONCE EST UNE GRACIEUSE DE LA
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande pharmacie de détail au monde
OUVERTE JOUR ET NUIT — Tél. HA. 7251

Assemblées, conférences, etc.

Mercredi, 22 mars

A.C.J.C., 40e anniversaire. Dîner-causette au Cercle universitaire, à 6 h. 30. Conférencier, M. Edras Minville, directeur de l'Ecole des hautes études. Sujet: Notre jeunesse dans l'action.

Ligue des propriétaires de l'est et des contribuables de Montréal Inc., assemblée générale à 8 h. 30 p.m., à l'école Baril, entrée au no 1605 rue Joliette.

Institut de la Nouvelle-France. Conférence-vedettes. Conférenciers choisis dans les domaines du théâtre, de la musique, du chant, de la radio, de la poésie, de la littérature, de l'histoire, de la peinture et du journalisme. A la salle St-Stanislas, 1371 est, rue Laurier. Billets en vente chez Dupuis et chez Edmond Archambault.

Club Kiwanis St-Laurent, à 12 h. 30 p.m., déjeuner-causette hebdomadaire. Conférencier, M. J.-B.-A. Lemay, principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, qui parlera du rôle de l'Ecole normale dans le domaine de l'éducation.

Jeudi, 23 mars

Réunion de la St-Jean-Baptiste. Dîner-causette au Cercle universitaire, 315 est, rue Sherbrooke, à 6 h. 30 p.m. Le Dr Emile Blain sera le conférencier, il traitera d'un sujet de grande actualité: Ottawa, courtier en assurance-vie. Pour réserver ses billets, s'adresser au secrétariat de la Société, au Monument national, PL 1131, ou à la Société nationale de fiducie, 41 ouest, rue St-Jacques, HA. 3291.

Comité de l'action sociale et des relations économiques, assemblée à 8 h. 30 à la salle 11, du Monument national, 1182 rue St-Laurent, où il y aura projection d'un film sur la création de cités-jardins ouvrières et bourgeoises. M. J. Auguste Gosselin, président de l'Union économique d'habitation, fournira les explications nécessaires sur le mouvement dont il est un des champions. Tous les membres des sections sont cordialement invités.

Institut Pie XI, à l'Institution des Sources-Muette, rue St-Denis, à 4 h. 45, cours d'Action catholique. "Lettre de Pie XI à l'Épiscopat des Philippines", par le R. P. Dunn, S.J., à 5 h. 30 cours de Doctrine sociale. "La coopération, une force conquérante" par M. P.-E. Golté, p.s.s.

EXAMEN DE LA VUE
Talbot
OPTOMETRISTE
6761 St-Hubert, CA. 7616
A St-Jérôme
330 St-Georges. Tél. 171

Union Economique d'habitation, à 8 h. causette sur la Cité-Jardin du Ile centenaire, No 4210 Bordeaux.

L'Institut Familial. Conférence de M. l'abbé Robert-F. Liewellyn, professeur au collège Stanislas. Sujet: La formation de la volonté. A la salle des Bulsonnettes no 171 ouest, Ste-Catherine.

Réunion annuelle des "Catholic Charities"

La 13e réunion annuelle de la Fédération of Catholic Charities, Inc., a eu lieu hier sous la présidence d'honneur de S. E. Mgr L. P. Whelan, évêque auxiliaire de Montréal, qui a félicité tous les membres de la fédération catholique de langue anglaise, notamment ceux qui ont contribué au succès de la dernière campagne de souscription.

Dans son allocution d'ouverture, le président, le Dr L. P. Nelligan, a dit que même si les plans Beveridge et Marsh prétendent que les avantages de la sécurité sociale ne doivent donner qu'en retour de contributions en travail, il n'en reste pas moins que les organisations de bien-être telles que les Catholic Charities auront encore un rôle important à remplir, en dépit de tous les plans de sécurité sociale.

Lechasseur

Votre Nouveau Pardessus

L'ETIQUETTE Fashion - Craft identifie cet impressionnant étalage de pardessus prêts à porter.

Un pardessus Fashion - Craft est invariablement l'expression de bon goût, de qualité et d'élégance.

Sous tous rapports, ces pardessus sont parfaits.

Lechasseur
LIMITÉE

274, Saint-Jacques, dans l'édifice Insurance Exchange.

974, rue Ste-Catherine O. — 281, rue Ste-Catherine E.

Votre Meilleur Achat:
**DES OBLIGATIONS ET DES TIMBRES
D'ÉPARGNE DE GUERRE**

Avis de décès

CHARRON. — A Montréal, le 22 mars 1944, à l'âge de 63 ans, est décédée Berthe Roby, épouse du Dr J.-A. Charron, surintendant du contrôle médical de la Cité de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant. Le convoi funéraire partira des Salons mortuaires Victor Dubois, 3619 rue Saint-Denis, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Saint-Louis de France, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là à Verchères, où un libre sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESBIENS. — A Chicoutimi, le 21 mars 1944, est décédée Lydia Savard, épouse de J.-Raoul Desbiens, maire d'Hébertville, Lac Saint-Jean. Les funérailles auront lieu vendredi matin, le 24 mars, à Saint-Wilfrid d'Hébertville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY. — A Montréal, le 21 mars 1944, à l'âge de 80 ans, est décédée Rose-Anna Hotte, épouse de feu Joseph-Adélaïde Roy. Les funérailles auront lieu jeudi, le 23 courant. Le convoi funéraire partira des salons mortuaires Georges-Vandaele, 120 est, rue Rachel, à 8 h. 20, pour rallier au numéro 1275 est, boulevard St-Joseph, et de là à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 8 h. 45. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Imprimés de deuil MEMENTOS — REMERCIEMENTS

Imprimés ou gravés
Prix et spécimens sur demande
L'Imprimerie Populaire, Limitée
430, Notre-Dame est, Montréal
Tél. BELAIR 3361

CALENDRIER

3e MOIS MARS 31 JOURS
D-matin: JEUDI 23 MARS 1944
S. VICTORIN, martyr.
Lever du soleil, 5 h. 58.
Coucher du soleil, 6 h. 16.
Lever de la lune, 6 h.
Coucher de la lune, 5 h. 16.
Premier Quartier, le 1, à 3h. 40m. du soir.
Pleine Lune, le 9, à 7h. 28m. du soir.
Dernier Quartier, le 17, à 3h. 5m. du soir.
Nouvelle Lune, le 24, à 4h. 35m. du matin.
Premier Quartier, le 31, à 5h. 34m. du mat.

MARS 1944						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	NL			

Vers LONDON WINDSOR
Vers MONCTON HALIFAX
St-Jean, Terre-Neuve

Pour tout renseignement: Appelez PL. 2971
(tous les jours y compris le dimanche)
Bureau des Passagers—1478 rue Peel
Après 9.30 du soir appelez l'aéroport—DE. 8411

Messageries aériennes:
Appelez MA. 8615 (Bureau de la Ville)
Appelez WA. 7701 Local 24 (Aéroport)

LIGNES-AÉRIENNES
TRANS-CANADA (AIR-CANADA)
LE RÉSEAU AÉRIEN NATIONAL DU CANADA

- Postes
- Passagers
- Messageries

15 vaisseaux japonais coulés

Washington, 22 (A.P.) — Les sous-marins américains opérant dans les eaux du Pacifique, ont détruit 15 vaisseaux japonais, ce qui subit le nombre total de vaisseaux ennemis coulés, probablement coulés ou endommagés, annonce la marine.

Les vaisseaux coulés, a dit le secrétaire de la marine, M. Frank Knox, comprennent 2 pétroliers, 2 transports et 11 cargos.

Succès de la "R. A. F."

Une base de la R.C.A.F., en Angleterre, 22 (C.P.) — Ayant pénétré loin dans le territoire français, deux avions de la R.C.A.F. ont détruit trois appareils allemands au-dessus des aéroports de Haguenau et de Luxeuil et ont laissé en flammes une vingtaine de chasseurs sur le sol.

Luxeuil est à environ 200 milles et Paris et Haguenau à 250 milles.

AUJOURD'HUI

SOMMAIRE — MARS 1944

POLITIQUE: L'inflation en Allemagne; L'immigration et l'après-guerre — "Our Race and our Capital"; Le Verger.

ARTS: Tagore: John Lyman; Rencontres avec Antoine de Saint-Exupéry; Le Folklore.

HISTOIRE: Souvenirs de convertis que l'on connaît; Dénoué, fondé par un Français; Le drapeau français: Un chemin de fer sur la glace.

SCIENCES: Une paroisse et son curé; La soudure: Sur la glace; Fusées.

VARIÉTÉS: Sous l'anesthésique des brasseries; Nous, les civilisés... Le transport d'après-guerre.

Au comptoir .25s, par la poste .28s.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"



Directrice : Germaine BERNIER

En marge du projet de loi pour la protection de l'enfance

L'opinion publique est en éveil. Les sociologues sont au travail, nous touchons au but et sans aucun doute une loi pour la protection de l'enfance sera votée à l'unanimité à cette session même.

Mais comme un général à la veille de la victoire, n'abandonnons aucun de nos points stratégiques et continuons avec enthousiasme cette splendide collaboration qui unit tous les groupes sociaux féminins et masculins en vue de régler avantageusement le problème de l'enfance malheureuse.

Rappelons brièvement le passé. Nos institutions religieuses, qui sont notre capital infini, ont été, à l'origine, les premières à se charger de l'enfance abandonnée; on sait le travail admirable accompli. Notre reconnaissance leur est à jamais acquise.

Aujourd'hui, les complications modernes ont pris une telle ampleur qu'il faut quelque peu déparager les responsabilités: les communautés religieuses demeurent toujours au premier plan. Sait-on le nombre de millions que leur administration sage, économique et désintéressée épargne au pays chaque année?

Si l'on songe qu'une seule crèche à Montréal hospitalise 745 enfants (avec toutes les exigences de la science moderne), L'essai à la réputation d'être le plus parfait modèle de crèche en Amérique. Je signale

(entre parenthèses) et avec, mélancolique depuis 25 ans les directrices réclament en vain un autobus qui deux ou trois fois par jour les conduirait à la porte de l'institution.

Sainte-Justine, dont le nom seul nous émeut profondément, c'est la réussite féminine la plus remarquable du dévouement absolu, total, de la fondatrice, Mme L. Beaudin. Si l'on songe, dis-je, que Sainte-Justine hospitalise 550 enfants dont 29% sont des accidentés, on conclut que si on allait à la source de tous nos maux il est clair que c'est l'éducation qui est en souffrance. Il faut toujours en revenir à l'éducation (qui prime l'instruction). Il faudrait peut-être organiser une campagne permanente d'éducation sociale puisque elle est à la base de la bienfaisante transformation que nous espérons voir s'accomplir.

L'heure est tragique et si tout individu et tout peuple a connu des heures graves, jamais dans l'histoire des siècles l'humanité tout entière n'a été menacée de périls aussi effroyables. Sans les énumérer, nous les connaissons trop hélas! nous sentons tous que chacun de nous a une grande part de responsabilité et que la génération de demain nous demandera compte de son destin.

Un pays est grand par la valeur spirituelle, morale et physique de son peuple. L'avenir du Canada est actuellement menacé dans ses enfants et par conséquent c'est par la famille restaurée qu'il nous faut

prévenir ce malheur.

La famille est la cellule constitutive de la société et l'école spéciale où se façonnent les mentalités, école à laquelle aucun homme n'échappe, qui est d'autant plus efficace qu'elle exerce son activité par la vie quotidienne et dans la vie de tous les jours. Voilà ce que la masse des mères doit comprendre.

Pourtant la famille est ébranlée dans sa vie économique, sociale et religieuse. L'insuffisance des salaires familiaux, la désertion des foyers au profit des usines de guerre — en serait une des causes. La loi des allocations familiales en même temps que la hausse des salaires familiaux seront sans doute un remède efficace.

Sauvons au plus tôt la famille canadienne. Nos institutions en seront d'autant allégées, car 21 pour cent des enfants hospitalisés ont encore leurs parents, 69 pour cent ont encore soit leur père, soit leur mère.

Quant à Sainte-Justine, combien d'accidents d'enfants pourraient être évités quand les parents seront confortablement logés et qu'ils pourront exercer une meilleure surveillance!

On sait qu'il y a à Montréal environ mille familles logées dans des hangars, des caves, des magasins et d'anciennes écuries et environ 5,000 familles habitant à deux ou trois dans un seul logement.

Prière aux gouvernements et aux autorités municipales de résoudre la crise du logement à Montréal le plus tôt possible.

Il nous plaît ici de rappeler la commission Montpelt (1931-33) dont l'étude fut poursuivie avec compétence, et apporta des conclusions et des suggestions pratiques. Nous félicitons et remercions M. Montpelt dont le rapport demeure une documentation de première valeur et un apport précieux pour les enquêtes à suivre. Signalons rapidement quelques heureux initiatives qui ont suivi le rapport:

1° Loi de l'adoption qui fait des merveilleux, sous la direction éclairée et d'un dévouement si complet de M. l'abbé Lacombe. Une moyenne de douze cents enfants sont adoptés chaque année dans des foyers catholiques avec toutes les mesures de sécurité nécessaires;

2° Initiatives féminines. L'École des enfants infirmes fondée et dirigée pendant plus de six ans par Mme Bruneau et son conseil; et qui continue à donner des résultats pratiques;

3° L'École des enfants épileptiques également fondée et dirigée par Mme Bruneau, et dont les possibilités sont immenses grâce à cette magnifique lie aux Ceris appartenant en entier à l'oeuvre;

4° La loi du couvre-feu votée à la demande de Mme Bruneau après de nombreuses démarches et consultations, l'application du couvre-feu devrait être rigoureusement surveillée et étendue.

Le Conseil des oeuvres est devenu vraiment indispensable, sous la direction du révérend Père Guillemette:

1° Il demeure que les enfants négligés, abandonnés, délinquants, défectueux, requièrent d'être particulièrement protégés;

2° Que les enfants qui vivent dans des foyers insalubres ou immoraux, et ceux sur qui les parents ne peuvent exercer l'autorité voulue, doivent être soustraits à ces milieux dangereux;

3° Qu'à leur sortie des écoles d'industrie, à quatorze ans, les enfants se trouvent souvent abandonnés physiquement et moralement;

4° Que les conditions pénibles de l'enfance malheureuse se sont aggravées du fait de la guerre;

5° Que l'absence d'une loi de la protection de l'enfance prive les enfants délaissés d'une formation qui les mettrait à même de réussir dans la vie et de devenir des citoyens utiles.

LA FEDERATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Mme Alfred Thibaudon, présidente

Traitement gratuit pour le cancer

Régina, 22 (C.P.) — Un projet de loi est passé en deuxième lecture à savoir que les personnes souffrant de cancer seront hospitalisées et traitées aux frais du gouvernement de la Saskatchewan.

Le ministre de la santé publique, M. J. M. Ubrich, a dit qu'il espérait que ces traitements gratuits commencent le premier mai prochain.

Ceux qui firent notre pays

Philippe-Aubert de Gaspé (1786-1871)

Parmi les écrivains du passé, un seul peut-être n'a pas vieilli et a gardé pour les lecteurs modernes la même saveur que pour les contemporains de l'auteur. Il s'agit de Philippe-Aubert de Gaspé, dont les Anciens Canadiens et les Mémoires sont tout ce qui reste de vraiment intéressant des livres du siècle dernier publiés au Canada.

La principale raison de cette durée persistante, c'est que les deux ouvrages étaient le fruit d'une culture très vaste et d'une maturité complète.

Philippe-Aubert de Gaspé fut l'un des derniers représentants de la caste assez peu sévère des seigneurs canadiens. Il naquit en 1786 du mariage de Pierre-Louis, colonel de milice et conseiller législatif, et de Catherine de Lanau-dière. Il passa ses premières années au manoir de Saint-Jean-Port-Joli et fut, à l'âge de 9 ans, mis à la pension des demoiselles Cholet, à Québec. Il y demeura trois ans après quoi il entra au séminaire. Ses études terminées, il fut admis à la pratique du droit et débuta dans le bureau législatif du futur juge en chef Séguin, alors procureur général.

Cette circonstance devait lui faciliter l'accès aux fonctions publiques. Le 16 mai 1816, il devint shérif de Québec. Sa trop grande condescendance à l'égard de ses amis le conduisit à la ruine et lui fit même commettre des imprudences qui lui valurent quatre années de détention. En 1841, il reprit sa liberté et ses hautes qualités lui permirent de faire oublier les années de captivité.

Il vécut le reste de ses jours dans son manoir entre sa femme, ses enfants et ses livres.

C'est sur la fin de ses jours qu'il écrivit ses deux ouvrages. Il publia les Anciens Canadiens en 1863 et les Mémoires en 1866. Ils sont demeurés depuis des succès de librairie.

Il avait épousé, le 25 septembre 1811, Suzanne Allison qui lui donna treize enfants, dont l'un fut également écrivain. Il mourut le 22 janvier 1871, à l'âge de 85 ans.

Activités Féminines, Conférences, Réunions, etc.

M. Roger Picard à la Famille

Le prochain thé-causette de la Famille, coopérative de consommation, aura lieu, dimanche, 26 mars, à 3 h. 30, dans la salle des fêtes de cette coopérative, 330 rue Boucher, coin St-Hubert. La Famille a été assez heureuse d'obtenir comme conférencier, l'un des économistes les plus distingués de l'heure, M. Roger Picard, ancien élève de Charles Gide, représentant pendant dix ans au Conseil économique national de France. M. Picard est aujourd'hui attaché à l'université Columbia de New-York. On fera bien de se hâter de réserver ses billets en téléphonant à la Famille, CA. 1191. On servira le thé. M. Picard a choisi comme sujet de sa conférence: Mouvement coopératif français.

Partie de cartes

Mmes Jean-Marie Legarde et Aurèle Laguerre, respectivement vice-présidente et secrétaire de l'Œuvre de la Réparation à la Trêve St-Fiacre, annoncent une partie de cartes pour jeudi soir, 23 mars, à 8 h., qui sera, dans la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception. Cette soirée est sous le patronage du P. P. Wilfrid Gariépy, S.J., curé. Invitation aux dames et messieurs. Pour info, FR. 3825, FR. 9411, AM. 4929.

Pensionnat Mont-Royal

Le jeudi, 13 avril, à 2 h. 30, aura lieu la partie de cartes organisée par l'Amicale des anciennes élèves, au profit des pauvres et des missions. Toutes sont cordialement invitées.

Invitation des dames auxiliaires des Fusiliers Mont-Royal

C'est samedi, le 25, qu'aura lieu le bazar organisé par les dames auxiliaires des Fusiliers Mont-Royal. Au bénéfice de nos soldats outre-mer et de leur famille.

De nombreux jeux, divertissements, sans oublier le bingo, font voir qu'il y en aura pour tous les goûts et toutes les bourses, car en plus de contribuer au bien-être de nos soldats, on peut profiter de nombreuses aubaines. Donc samedi à l'arsenal de 2 h. à minuit.

Nouveau commissaire

On annonce que M. Roger Gariépy, de la maison de Leblanc et Gariépy, laillieurs, a été récemment nommé commissaire de la Cour supérieure, pour le district de Montréal.

Distribution de nouveaux carnets de coupons

Appel aux bénévoles qui pourraient consacrer quelques heures à aider le personnel des comités locaux

La distribution du nouveau carnet de rationnement aura lieu à Montréal les 27, 28, 29, 30 et 31 mars. Bien que les usines de guerre, les grands magasins et plusieurs entreprises privées aient déjà procédé à la distribution de ce carnet pour leurs employés et les membres de leurs familles, il reste encore des milliers de carnets de rationnement à distribuer.

Aussi, le Service des consommateurs de la Commission des prix, en collaboration avec le comité local de rationnement dont le maire de Montréal est le président, fait-il appel à toutes les femmes et jeunes filles de Montréal qui pourraient consacrer quelques heures de leurs loisirs à aider le personnel des sept comités de rationnement.

Mme Tancrède Jodoin, présidente du comité français du Service des consommateurs pour la région de Montréal, demande à toutes les personnes qui désirent prêter leur concours à la distribution du carnet de rationnement no 4, pour travailler dans les comités mêmes ou dans les autres centres de distribution dont les adresses seront données plus tard, de communiquer immédiatement avec l'un des sept comités locaux.

On peut téléphoner ou se présenter tous les jours de 9 h. à 5 h. (le samedi jusqu'à midi) pour donner son nom et son adresse. Ces personnes qui désirent travailler comme bénévoles seront ensuite avisées de la date et de l'endroit où leurs services seront requis.

Marché Atwater, 146 Atwater, M. Cornélius, secrétaire, FI. 1230.

Poste de police, 3761, rue Botrel, N. D. G., Mme Doyle, secrétaire, EL. 7455.

Poste de police no 10, 1684 Saint-Luc, Mrs Osborne, secrétaire, FI. 4822.

Marché Jean-Talon, 7067, rue Casgrain, M. Chapleau, secrétaire, CA. 3737.

Châlet Laurier, 1115 est, rue Laurier, Mme Villécourt, secrétaire, CA. 4666.

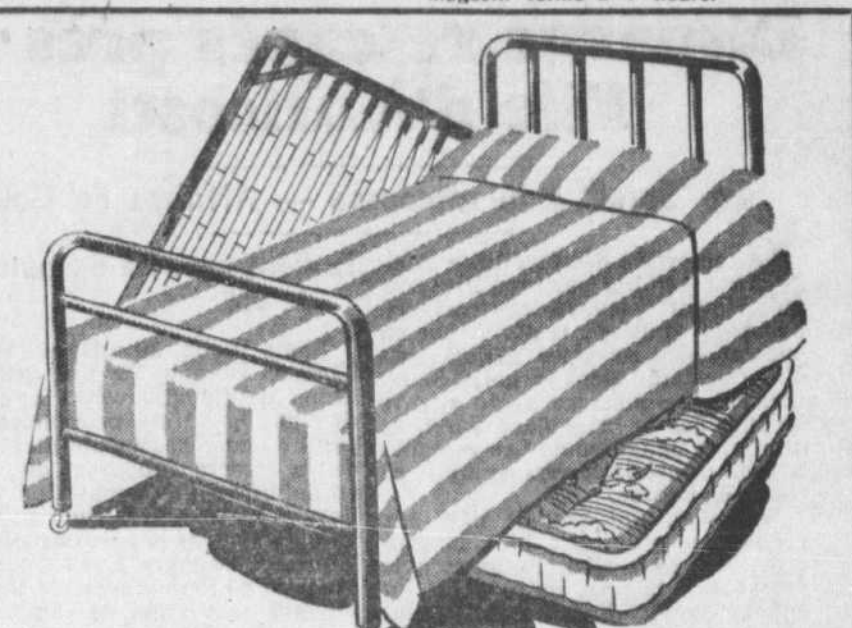
Marché Saint-Jacques, 2035 Amherst, M. Pelletier, secrétaire, AM. 7470.

Marché Maisonneuve, 4375 est, rue Ontario, M. Giroux, secrétaire, CL. 4382.

La distribution du carnet de rationnement se fera de 10 h. à 7 h., dans ces comités locaux et de 4 h. à 6 h., dans les autres centres de distribution.

EATON

Heures d'affaires du lundi au vendredi: 10 à 6 h. 30. Le samedi, le magasin ferme à 1 heure.



LITS COMPLETS

Occasion du Jeudi, les 3 pièces

16.95

Lit en métal et sommier à câble increvable, émaillé brun. Matelas de coton moelleux, de bonne qualité, bien rembourrés à bord roulé. Environ 36" de large.

Lingerie, au septième

THE T. EATON CO. LIMITED OF MONTREAL

Le devoir des parents dans la lutte antivénéérienne

Les parents auraient une singulière conception de leurs devoirs d'éducateurs, s'ils croyaient encore à la vertu du silence en ce qui concerne le péril vénérien et leurs grands enfants. Il faut absolument que notre jeunesse soit mise en garde contre les maux redoutables qui peuvent atteindre les ignorants et les ingénues. Les pères et mères de famille doivent avertir leurs héritiers des dangers qu'ils sont appelés à rencontrer. Le mutisme, la discrétion exagérée doivent faire place à des explications franches, lumineuses, loyales et des plus bienfaisantes.

Le Grand Meaulnes

par ALAIN FOURNIER

"Ce qui enchante le lecteur du 'Grand Meaulnes', dit Louis Chaigne, ce qui rend ce livre si attachant, ce qui lui assigne une place distincte, c'est l'association du réel et du merveilleux, de la vie rustique et de la féerie, de l'amour et de l'impuissance à jouir de bonheur: tout ce qui fait rêver un adolescent qui se tient, à la tombée de la nuit, le front collé contre la vitre, est évoqué d'une manière exacte et prestigieuse."

"Le Grand Meaulnes" est l'oeuvre d'un tou: jeune homme qui mourut dès le début de l'autre guerre mais cette oeuvre unique l'a placé à un rang enviable dans le monde littéraire contemporain. Volume de 365 pages.

Au comptoir \$1.25, par la poste \$1.35.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

VOUS QUI SOUFFREZ DE SINUSITE Voici Un Soulagement Rapide!

Quelques gouttes seulement soulagent l'enchiffrement — facilitent la respiration — apportent le bien-être.



C'est merveilleux comme le Va-tro-nol dissipe la congestion des voies nasales — donne aux sinus la possibilité de se vider. Ces excellents résultats sont dus à ce que le Va-tro-nol est une médication particulière, qui agit au siège même du mal — pour soulager la congestion douloureuse, et faciliter la respiration. Faites-en l'essai — Mettez-en quelques gouttes dans chaque narine. **VICKS VA-TRO-NOL**

Feuilleton du "Devoir"

La belle et la bête

par MARIO DONAL

21. (Suite)

Une fois, on annonça M. Faroll. Courtoisement, le docteur venait s'assurer de l'état de lord O'Brian et présenter ses hommages à Mme Pavell.

A pas muets, Ghislaine disparut. Les deux hommes remarquèrent cette fuite et en éprouvèrent de l'étonnement mêlé chez l'un et de la tristesse chez l'autre.

Le docteur songea: "Mlle de Kerhir me garde rancune de mon intervention maladroite. Peut-être même a-t-elle répété aux O'Brian mon conseil intempestif, ce qui me met ici en très délicate posture.

Elle ne tient pas, je le conçois, à se trouver, tout à l'heure, entre l'enclume et le marteau. M. O'Brian témoigne, en effet, un médiocre plaisir de ma visite... Je radote; ce manque de tact est incompatible avec la nature qui se devine élevée de Mlle de Kerhir."

De son côté, Philippe marmottait en lui-même:

"Pourquoi Mlle de Kerhir ne veut-elle pas voir devant moi M. Faroll? Ils se connaissent donc? Je le généraliserais... Sans doute, l'ai fait le jeu de ce garçon en établissant ici cette jeune personne. Il est d'ailleurs assez bien tourné pour enjôler

une âme féminine... Que m'importe après tout? Ils sont bien libres de s'aimer et de s'épouser s'ils se plaisent. Je n'aime pas Mlle de Kerhir, moi..."

Durant que ces pensées diverses roulaient dans la tête des deux hommes et glaçaient l'entretien, Ghislaine, fort éloignée de tout calcul, était assise dans une petite pièce précédant le boudoir, et lisait avec un intérêt souriant un journal français qu'elle avait emporté.

Aggravement occupée, elle attendait que la visite prit fin; elle se sentait courtoise, car une gêne invincible planait malgré la cordialité de l'accueil de Mme Pawell.

L'aimable simplicité de la vieille dame s'évertuait vainement à dissimuler au docteur l'allure gourmée du châtelain. Elle sentait devant elle comme un mur où s'arrêtaient ses efforts.

"Qu'ont-ils donc? se demandait-elle. Ils se regardent d'étrange et sournois façon."

Ayant sonné, elle dit au domestique qui se présentait:

— Préparez la table du thé et priez de ma part Mlle de Kerhir de revenir au salon.

Car elle supposait bien que c'était un charme irrésistible.

Quand celle-ci entra, les deux hommes, mus par la même curiosité, la regardèrent. Elle paraissait, et elle était en réalité très calme, ce qui, étant donnée la pente de leurs réflexions, les surprit un peu.

— Voulez-vous bien servir le thé, mademoiselle? dit Mme Pawell.

Ghislaine s'empressa avec son air de dignité souriante qui lui prêtait par discrétion que la jeune fille s'était retirée.

— Il est utile de commencer par les présentations, ce me semble. M. Faroll, docteur; Mlle de Kerhir, amie de Mme Pawell.

— Dame de compagnie, rectifia Ghislaine sans embarras.

— C'est la même chose, reprit affectueusement la bonne lady.

— Oh! nous sommes déjà en connaissance, monsieur, expliqua Faroll.

— Vous vous êtes vus? s'étonna Philippe.

— Mais sans doute, reprit sa sœur, où avez-vous la tête, mon cher ami? Durant votre maladie, cet excellent docteur venait ici tous les jours. Vous avez été pour moi d'une bonté parfaite, M. Faroll, et pour mon bien-aimé malade d'une sollicitude admirable. Permettez-moi de vous exprimer une fois de plus mon inaltérable reconnaissance.

— Je n'ai fait que mon devoir, madame.

— Laissez-moi croire que vous avez mis plus de sympathie que la stricte observance n'en comporte.

Le jeune homme s'inclina d'un air qui était une réponse affirmative.

Il n'y comprenait plus rien. Assurément Mlle de Kerhir n'avait rien dit à Mme Pawell de leur rencontre sur la route, mais elle en avait parlé à lord Philippe dont la rancune se manifestait par tous les plis du visage.

Faroll accepta une tasse de thé,

un gâteau, puis il se retira en promettant de revenir, tout en s'affirmant à lui-même qu'il se garderait bien de reparaitre au château tant qu'il n'y serait pas appelé.

Philippe s'en alla presque aussitôt; maussade et bourru, sans prendre congé des deux dames.

Ensuite, Ghislaine poursuivit sa lecture. Il ne fut point du tout question de Georges Faroll ce soir-là.

Et cependant Mme Pawell y pensait beaucoup. Elle croyait avoir démêlé d'une façon très nette ce qui se passait dans l'esprit ombrageux de son frère, Faroll jeune, robuste, de fière allure, de mâle beauté, le faisait ressouvenir de ce qu'il avait été et le forçait à une comparaison désolante. S'il haïssait tous les hommes, en général, il excérait en particulier, les beaux spécimens de la race. Il ne prendrait jamais son parti de son irrémédiable déchéance physique. C'était une faiblesse d'esprit qui lui constituait une autre tare.

Bien qu'elle eût pour son frère une tendresse ardente et absolue,

Mme Pawell le jugeait sainement et le plaignait de toute son âme. Elle regrette d'avoir été si accueillante pour le docteur auquel Philippe témoignait une antipathie ouverte; elle n'aurait pas dû l'inviter à se présenter au château en dehors des services de sa science. Fatalement, un conflit éclaterait entre les deux hommes.

Ghislaine poursuivait sa lecture que Mme Pawell n'écoulat pas. La pensée de la bonne dame était si lointaine!

VII

— Pourquoi avez-vous filé du salon, subrepticement, à l'arrivée de M. Faroll?

Ghislaine n'avait encore fait que quelques pas dans le cabinet de lord O'Brian lorsqu'il lui jeta cette question.

Il s'efforçait de modérer sa violence, néanmoins il restait dans sa phrase assez de brutalité pour que la jeune fille s'arrêtât surprise et froissée.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue St-Jacques à Montréal par l'imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-propriétaire. — Georges Pelletier, directeur-gérant.

Disparus rescapés près de l'île d'Anticosti

Le "Sorel" à la rescousse — Affaires de Cour

Les autorités des Canadian Pacific Air Lines ont annoncé hier soir qu'on avait retrouvé les trois disparus qui étaient à la dérive sur un énorme bloc de glace depuis près d'une semaine dans le golfe Saint-Laurent. Le message a été envoyé hier par le brise-glace Sorel, de la marine canadienne. Les rescapés ont été transportés vers Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Un avion qui prenait part aux recherches a localisé hier la banquise qui s'en allait toujours à la dérive vers la mer. Un message fut envoyé par T.S.F. à la base la plus rapprochée et le brise-glace fut dépêché immédiatement vers les lieux.

Les trois disparus étaient le capitaine D.-A. Duxal, d'East Kildonan, Manitoba, en charge de l'avion; A. A. Ferguson, des Sept-Îles, Québec, membre de l'équipage; et M. Léo Vigneault, de Cap Whittle, Québec, voyageur à bord de l'avion.

L'avion se dirigeait vers la rive nord, mercredi dernier, lorsqu'il fut un atterrissage forcé sur une banquise qui était à la dérive. On avait réussi à localiser les disparus, le lendemain, et on leur avait envoyé des vivres au moyen d'un parachutiste. On avait cependant perdu leurs traces il y a quelques jours, à cause de la présence d'un brouillard très épais et d'une abondante chute de neige.

A la prison et à l'amende

— Irène Rainville, âgée de 26 ans, 965 av. Hôtel de ville, trouvée en possession illégale de narcotiques, a fait des aveux hier devant le juge Omer Legrand. Le tribunal l'a condamnée à une peine de six mois de prison et à une amende de \$200, et à défaut de paiement, à une peine additionnelle de deux mois.

— Trouvé coupable d'un vol de cigarettes, au montant de \$25, à la compagnie de tabac Imperial, sur la rue St-Antoine, J.-Arthur Côté, 22 ans, 1924 rue Montcalm, a été condamné hier au temps passé en prison, soit 12 jours. Le tribunal a exigé un dépôt de \$200 de l'accusé, l'obligeant ainsi à garder la paix publique durant une année.

Accusés de tentative de vol

Jean-Paul Latraverse, âgé de 24 ans, 2062A, rue Champlain, et Wilfrid Lussier, 27 ans, 2313 est, rue Ontario, accusés de tentative de cambriolage ont été traduits hier devant le juge Maurice Tétréau. Tous deux ont protesté de leur innocence et le tribunal a fixé le procès au 28 mars prochain. Un montant de \$950 a été exigé de Lussier pour sa remise en liberté provisoire, tandis que Latraverse s'est vu refuser tout cautionnement.

— Donat Bourdon, 29 ans, 1186, rue Dorion, et Paul Pelletier, 20 ans, 1692, rue Iberville, sont aussi accusés de tentative de cambriolage. Les procès ont été fixés à la même date. Pelletier a obtenu un cautionnement de \$950.

Elle subira son examen mental

Mme Marcella Dooley, âgée de 19 ans, 7741, avenue de Gaspé, accusée de tentative de meurtre sur la personne de son mari, devra subir un examen mental. Mme Dooley aurait frappé son mari sur la tête hier matin avec un bâton de baseball. Elle a comparu devant le juge Maurice Tétréau qui a fixé l'enquête préliminaire au 28 mars prochain. Les sergents-déTECTIVES O. Bourdage et R. Hamel ont dirigé les investigations qui ont été continuées par les sergents-déTECTIVES William Fitzpatrick et Russell Sénécal.

Indiens accusés de tentative de vol

Louis Diabo, 20 ans, et Gilbert Thomas French, 22 ans, deux Indiens de Caughnawaga, appréhendés par la Sûreté provinciale à la suite de nombreuses plaintes venant de la réserve indienne, ont plaidé culpabilité à une accusation de vol, devant le juge C.-E. Guérin. Le tribunal a ajourné le prononcé des sentences au 28 mars. Les suspects ont protesté de leur innocence sous une seconde accusation de cambriolage. Le procès a été fixé à la même date.

2 ans de pénitencier

Un soldat du nom de Paul-Aimé Emond, âgé de 25 ans, 332, avenue Viger, a été hier condamné à une peine de deux ans, au bagne, par le juge Edouard Archambault. L'avocat du ministère public a présenté une preuve accablante contre l'inculpé et a démontré que le prisonnier a déjà été condamné à plusieurs reprises pour vol. Emond est accusé du vol de l'automobile de M. H.-J. Finkelshtein.

Un incendie détruit trois hangars

Un incendie a détruit hier soir, trois hangars, rue Dagenais. Cinq lances ont été dirigées sur le brasier et les pompiers, sous la direction du chef de division Fred Gilbert et du chef de district Albert Whittin, aidés de l'assistant-chef mécanicien A. Séguin, ont vite maîtrisé les flammes. Les dommages ne sont pas encore évalués, mais on déclare qu'ils ne sont pas élevés.

Heurté par une auto

Un bambin de 4 ans, Yves Campeau, dont les parents sont domiciliés à 4471 rue Fabre, a été heurté par une auto hier après-midi, comme il traversait la chaussée avenue Mont-Royal, près de la rue Fabre. Il fut transporté à l'hôpital Saint-Justine par le conducteur de la voiture, M. Emile Thibodeau, 1671 est, boulevard Saint-Joseph.

Mort soudaine

M. John Shields, âgé de 65 ans, domicilié 716 rue Aqueduc, est décédé subitement hier en son domicile. Le cadavre a été transporté à la morgue.

Accusé de meurtre

Saint-Joseph-de-Beauce, 22 (C.P.) — Fernand Plante, âgé de 25 ans, de Sainte-Corinne, a été traduit hier devant le tribunal de l'enquête, et le procès a été fixé au 27 mars, alors qu'il devra répondre à l'accusation d'avoir assassiné O'Neill Veilleux, âgé de 25 ans. Un jury du coroner a trouvé Plante responsable de la mort de Veilleux, dont le cadavre a été trouvé près du domicile de l'accusé jeudi dernier. La police a déclaré qu'une querelle s'était élevée entre les deux jeunes gens la veille de la mort de Veilleux.

Responsables de la mort de leurs enfants

South Porcupine, Ont., 22 (C.P.) — M. et Mme Walter Gillies, de Schumacher, Ontario, accusés d'homicide involontaire, devront subir leurs procès aux prochaines Assises. Les deux accusés ont été tenus responsables de la mort de leurs quatre enfants, qui ont perdu la vie au cours d'un incendie qui a

détruit leur domicile, le 10 mars dernier.

Les Assises, présidées par le juge E.-R.-E. Chevalier, s'ouvriront à Cochrane, Ontario, le 17 avril prochain.

Le juge S. Atkinson, qui a présidé à l'enquête préliminaire des prévenus, a déclaré en les envoyant subir leurs procès aux Assises, qu'un juge et un jury décideront si les époux sont coupables d'homicide involontaire, du fait qu'ils ont négligé leurs enfants avant l'incendie au cours duquel ils ont perdu la vie.

Accusés de vol de plus d'un million

Baltimore, 22 (A.P.) — Le Federal Bureau of Investigation a annoncé hier soir l'arrestation de 33 ouvriers d'un chantier maritime, accusés d'avoir falsifié des titres de travail de manière à soutirer à la Bethlehem Steel Company et au gouvernement des sommes qui se totalisent à plus d'un million par an.

Accident d'aviation

Gravenhurst, 22 (C.P.) — Un avion s'est écrasé hier tout près de l'aéroport de Muskoka, entraînant la mort du pilote instructeur, le sergent Thomas-B. Forestell, de Cooniston, Ontario, et blessant l'apprenti-pilote Benjamin-E. Mason, de la R. A. F. L'avion était dans une envolée d'entraînement.

Ils ont causé la mort de 2 femmes

Charlottetown, 22 (C.P.) — Les aviateurs Bertram-D. West et George-W. Gilbert, tous deux d'Angleterre et membres de la R. A. F., ont été condamnés hier à un an de prison, après avoir plaidé culpabilité à l'accusation d'avoir causé la mort de deux femmes de Charlottetown, en leur ayant fait boire de l'alcool frelaté. Les deux prévenus avaient été accusés d'homicide involontaire, mais leurs accusations ont été diminuées au début de leurs procès.

Bébé extraordinaire

Raleigh, N.-C., 22 (A.P.) — Mme Amos Harris, de Method, N.C., a donné le jour hier à un enfant à l'hôpital Sainte-Agnès. Le Dr Thomas-F. Cathcart, qui a assisté la mère, a déclaré que l'enfant, du sexe féminin, pèse 25 livres, mesure 32 pouces de longueur et a sa naissance possédait toutes ses dents. On rapporte que la mère et l'enfant se portent bien.

Mort de Mme Raoul Desbiens

Hébertville, 22 (Spécial du Devoir). — Mme Raoul Desbiens, née Savard (Lydia), femme du maire de la Station d'Hébertville, Lac Saint-Jean, est décédée, hier soir, à l'hôpital-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi.

Lui survivent, outre son mari, une fille, Madeleine; un frère, plusieurs beaux-frères et belles-sœurs; de nombreux neveux et nièces, dont M. Lucien Desbiens, rédacteur au Devoir.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à l'église paroissiale de Saint-Wilbrod d'Hébertville.

Le Devoir offre ses condoléances à la famille en deuil.

Gains japonais en Birmanie

Nouvelle-Delhi, 22 (C.P.) — Les troupes japonaises qui ont lancé une offensive dans le nord de la Birmanie il y a plusieurs jours, ont traversé la frontière de l'Inde et ont pénétré dans l'Etat du Manipur à un ou deux endroits, annonce le communiqué allié.

En même temps, les quartiers généraux de l'amiral Mountbatten ont déclaré que les troupes alliées ont repoussé une grosse attaque japonaise dans la région de Maungdaw-Buthedaung, à l'extrémité sud du front birman.

Au cours d'un autre engagement dans ce secteur, les troupes alliées ont capturé une colline au sud de Buthedaung.

En Italie

Avec les Canadiens en Italie, 22 (C.P.) — Les activités normales de patrouilles ont continué hier sur le front italien des Adriatiques. Seulement des rencontres sans importance ont été signalées le long de la rivière Arielli.

Le printemps favorise les opérations et les Canadiens et les Allemands se sont mitraillés. Les Allemands ont été plus actifs qu'à l'ordinaire.

Voici la France de ce mois...

SOMMAIRE DU NO 44
France, par J.-P. F.
Message interdit du 13 novembre 1943, par le maréchal Pétain.
Messages pour les temps présents: "Des généraux prisonniers parlent", extrait de Paris.
Messages pour les temps à venir: "Enfance de l'Europe", par Jacques Ch. Senechal.
En pensant à nos prisonniers: "Mains", par Julien Deschamps.
En France occupée: "Le Secours Quaker en France", extrait de câbles reçus de pays neutres.
Nostalgie, par Edouard Martinet.
Querelle littéraire: "Les faux poètes", par Georges Lorris.
Philosophie: "Hommages à Bergson", commentaires par Pierre Raynaud.
Littérature: "Un centenaire: Anatole France", par Edmond Jaloux, de l'Académie française.
Divers: "A chaque femme son parfum", par Roger Vautier.
"Petite histoire de l'hygiène: le savon".
Documents: I. — "Les nouveaux droits de la femme mariée", par Michel-G. Dhugnet II. — "Suffrage universel et vote familial", par Robert Vaucher. III. — "Chronologie du 16 novembre au 31 décembre 1943".
Au comptoir, 25 cts; par la poste, 28 cts.
Service de Librairie du Devoir.

Il faudrait 500 lits pour les jeunes tuberculeux

Le Dr Desmeules, de Québec, l'affirme et il est secondé par la Société médicale de Montréal

La Société médicale de Montréal a adopté à l'unanimité les conclusions de la conférence prononcée hier soir au Jardin botanique de Montréal, par le Dr Desmeules, de Québec, qui a réclamé 500 lits pour l'hospitalisation des enfants tuberculeux.

Le Dr Desmeules, médecin en chef de l'hôpital Laval de Québec, était l'invité de la Société médicale de Montréal, et il a parlé de la primo-infection tuberculeuse.

Parlant du diagnostic en tuberculose, le conférencier affirmait qu'il est regrettable que nous n'ayons pas de lits à notre disposition pour traiter les malades de tuberculose infantile. Il faudrait un minimum de 500 lits, pour lutter adéquatement contre la peste blanche, dit-il.

Le diagnostic de la primo-infection tuberculeuse, dit le docteur, se fait à l'aide de plusieurs moyens: l'histoire de la famille, de l'environnement, la radiographie pulmonaire, la présence de bacilles tuberculeux dans le liquide de lavage gastrique, la fatigue facile, toux prolongée, etc. Le conférencier paria plus longuement d'un symptôme plus particulier: l'érythème noueux. Cet érythème n'est pas toujours un signe de tuberculose, mais la plupart des érythèmes sont d'origine tuberculeuse, et tous ceux qui en souffrent devraient subir un examen complet.

Le Dr Desmeules termina sa causerie en insistant sur la nécessité de bien éteindre le foyer précoce de tuberculose, car les cas de tuberculose chez les adultes sont fréquemment un réveil d'une attaque infantile insuffisamment guérie.

La Société médicale, sur proposition du Dr J.-A. Jarry, directeur de l'Institut Bruchési, secondé par le Dr Paul Lévesque, vice-président de la Société médicale, a adopté à l'unanimité les conclusions de cette conférence.

Londres bombardé ce matin

Londres, 22 (C.P.) — L'aviation allemande a déversé des bombes incendiaires et explosives sur Londres de bonne heure ce matin au cours d'une attaque destinée à mettre la capitale londonienne à feu. Les avions ennemis ont rencontré un violent feu de barrage et neuf d'entre eux ont été descendus. Les canons anti-aériens ont commencé le feu quelques minutes après que l'alerte eut été sonnée et a duré une demi-heure. Les équipes de sauvetages fouillaient actuellement les débris, mais on ne croit pas que la liste des morts soit aussi élevée que lors des attaques de février. Le raid de ce matin a été plus court que celui du 17 mars.

Des vaisseaux auraient été coulés près de l'Alaska

Washington, 22 (A.P.) — Le représentant de la Nouvelle-Calédonie, Louis Miller, a accusé aujourd'hui la Maison blanche d'avoir imposé le silence à des officiers supérieurs de la marine à propos d'un groupe d'États-Unis qui ont été pris par les Japonais près de l'Alaska, parce que les informations obtenues par la commission fédérale étaient fausses.

Miller a dit qu'il espérait présenter deux marins qui confirmeraient ses dires. Il a ajouté que des "amateurs" détiennent les postes de radio de l'Alaska et qu'ils avaient donné l'assurance que les forces japonaises étaient loin et les vaisseaux américains, qui ne s'en doutaient pas, ont été attaqués.

Le chef du conseil d'information, C. R. Denny, a dit qu'il ne savait rien de cet incident.

Le général Patton remplacé par le général Patch

Naples, 22 (A. P.) — Le lieutenant général G. S. Patton a été remplacé comme commandant de la 7e armée américaine par le major général A. M. Patch, un vétéran de la guerre du Pacifique, annoncent les quartiers généraux.

On a dit que Patton a reçu le commandement d'une autre armée mais l'on n'a pas dit laquelle. On croit qu'il prendra part à l'invasion de l'Europe.

"Revue de l'Université d'Ottawa"

Livraison de janvier-mars 1944
SOMMAIRE
L'encyclopédie "Mystici Corporis Christi", par Jean-Charles Laframboise, O.M.I., supérieur du séminaire universitaire; Nosseigneurs Piquet et Roy, par Georges Simard, O.M.I., membre de la Société royale; Le centenaire de l'arrivée des Oblats à Bytown (Ottawa), 1844-1944, par Louis Bourgois, I.C., professeur titulaire à l'École polytechnique de Montréal; Sed Contra, par Jean de Stavelot; Pourquoi il est bon de croire, par Rodrigue Normandin, O.M.I., professeur à la faculté de philosophie; Célébration du 50e anniversaire de l'encyclopédie "Mystici Corporis Christi"; Allocution, par Son Excellence, Mar Hildebrand, O.M.I., délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve; The Providentissimus Deus, by Mar William L. Newton, P.D.; The Divine Authorship of Holy Scripture, by Donat Poulet, O.M.I.; La conversion philosophique d'après les dialogues de Platon et la 7e lettre. De l'empirisme à la philosophie, par Pierre Ricour, Chronique, Bibliothèque, Recension des revues.
Revue de l'Université d'Ottawa; Revue trimestrielle.
Edition complète (incluant la section spéciale) 768 pages, \$55 franco. Edition partielle, 596 pages, 75\$ franco. Service de Librairie du Devoir.

Reprise des échanges internationaux

Conférence de M. Roger Picard

Dans sa deuxième conférence, à l'École des Hautes Études commerciales, hier soir, M. Roger Picard a parlé de la reprise des échanges internationaux après la guerre.

Le commerce international, dit-il, est, pour tous les peuples, une nécessité et certains d'entre eux, comme la Grande-Bretagne, le Canada, la France, en sont des exemples frappants. M. Roger Picard fait un large tableau de ce que sont, en temps normal, les échanges internationaux. Il montre comment la guerre aura changé la répartition des forces productives et modifié le sens des courants commerciaux. La fin des hostilités amènera un certain bouleversement dans les diverses productions et cela se répercutera sur les échanges internationaux. Dès à présent, il faut donc se préparer à une politique large, et stimulante pour la vie économique.

Entre les deux guerres, on s'est livré à des excès de protection, dont le conférencier rappelle les aspects et effets principaux. Tarifs exagérés, contingents, accords de troc bilatéraux, ont réduit le volume des échanges et causé les crises de chômage un peu partout.

Puis, M. Roger Picard définit les principes d'une politique future d'accords commerciaux, de modération douanière et d'ententes à l'intérieur des grands continents ou des communautés et fédérations d'États. Le commerce international exige de bons instruments et notamment une saine monnaie internationale, problème qui sera examiné dans une prochaine conférence. Il exige aussi la modération dans la concurrence et la moralité dans les affaires, car la vie économique ne peut être séparée des autres manifestations de la vie sociale et celle-ci ne peut subsister que par le respect et sous la protection du droit et de la loi morale.

Vice-président des emprunts

Ottawa, 21 — Le major J. R. Ryan, 56 ans, de Montréal, a été promu à ce grade en étant nommé au poste de vice-président du comité permanent des emprunts de la Victoire au quartier général de la Défense nationale, annonce-t-on aujourd'hui.

Au cours des trois dernières années, il a occupé un emploi permanent au quartier général de la Défense nationale et a consacré tout son temps à l'organisation des trois dernières campagnes de l'emprunt de la Victoire.

Le service de santé félicite la Chambre de commerce cadette

Assemblée au marché St-Jacques ce soir

Le Service de santé de Montréal a publié le communiqué suivant:

"La Chambre de commerce des jeunes de Montréal lance, cette semaine, une campagne contre les maladies vénériennes. Le service de santé est heureux de féliciter la Chambre cadette de cette initiative qui vient à son heure. Il l'assure de toute sa collaboration et lui offre ses vœux de succès dans la lutte entreprise contre ce fléau.

"Les maladies vénériennes constituent un problème social qu'il importe d'envisager avec toute l'importance qu'il mérite et de combattre par tous les moyens à notre disposition. La jeunesse, la plus spécialement concernée, se doit de s'intéresser à la solution de ce problème comme de tous les autres problèmes d'hygiène publique.

"Les maladies vénériennes, en particulier la syphilis et la gonorrhée, sont des plaies sociales. Ce sont des maladies microbiennes et contagieuses qui se transmettent surtout par contact direct, plus rarement par contact indirect. Elles atteignent l'individu dans son évolution physique et mentale, diminuent sa résistance, entraînent la déchéance et portent atteinte à la force physique d'un peuple dans sa source même.

"Il est reconnu, d'après les statistiques établies, que le nombre des syphilitiques représente environ 6 à 7% de la population d'un pays. En 1943 on estime d'après des chiffres

fournis par le ministère de la Santé et du Bien-Être social, à 9,000 nombre des patients sous traitement dans les divers dispensaires antérieurs établis dans notre ville. nombre ne tient pas compte malades traités en clientèle privée. La syphilis et la gonorrhée, vent être traitées sans délai, l'apparition des premiers symptômes. Le traitement doit être continu et observé avec une régularité mathématique. Dans le doute, consultez votre médecin de famille.

Une grande assemblée aura lieu ce soir au marché Saint-Jacques, public est invité, l'entrée est gratuite.

L'échevin a-t-il droit de critiquer?

Intéressant point de droit pris délibéré par la Cour d'appel

On a soumis hier à la Cour d'appel la question du privilège d'échevin de critiquer publiquement un employé civil. M. George Te-stuck, de Ville-St-Pierre, a interjété l'appel hier d'un jugement rendu par M. le juge Philippe Demers, la Cour supérieure, et le condamnant à payer \$25 de dommages pour libelle à M. Eugène Lavall, chef de police de la ville précitée.

Au cours d'une campagne électorale municipale, en 1942, le demandeur avait fait imprimer un pamphlet dans lequel il accusait le chef de police de manquer à son devoir. L'intimé intenta une action en Cour supérieure et eut gain de cause. Towstuck plaide que le principe en jeu est important puisqu'il s'agit du privilège de la critique. La Cour délibère.

GEM V-4

SOURDS

Entendez tout
Toujours et partout avec notre nouvel et puissant appareil auditeur GEM-V-4 à tubes vides.

- Tonalité incomparable au travail, à l'école, au concert, en soirée, etc.
- Approuvé par l'Association Médicale E.-U. (conseils en physiothérapie), le GEM-V-4, depuis 1912, s'est classé en première place pour la fabrication d'appareils auditifs de haute qualité, très efficaces, et ce, à un prix beaucoup plus bas qu'aucun autre sur le marché.
- Service local garanti pour la vie. Expertise en réparations avec accessoires.
- DEMONSTRATION GRATUITE TOUS LES JOURS, de 9 h. a.m. à 6 h. p.m. et le soir sur rendez-vous.

Ravox Radio Earphone
202 ouest, boul. St-Joseph, CA. 6665



LA SÉCURITÉ SOCIALE PERSONNELLE

La sécurité sociale est indispensable, mais nombre d'hommes et de femmes, prudents et indépendants, ne comptent pas sur les efforts de l'Etat qui s'engage à la leur fournir. Ils protègent leur indépendance future et leur sécurité sociale par l'entremise de l'assurance sur la vie et des certificats de pension.



● AVANT DE VOUS ASSURER, CONSULTEZ LA

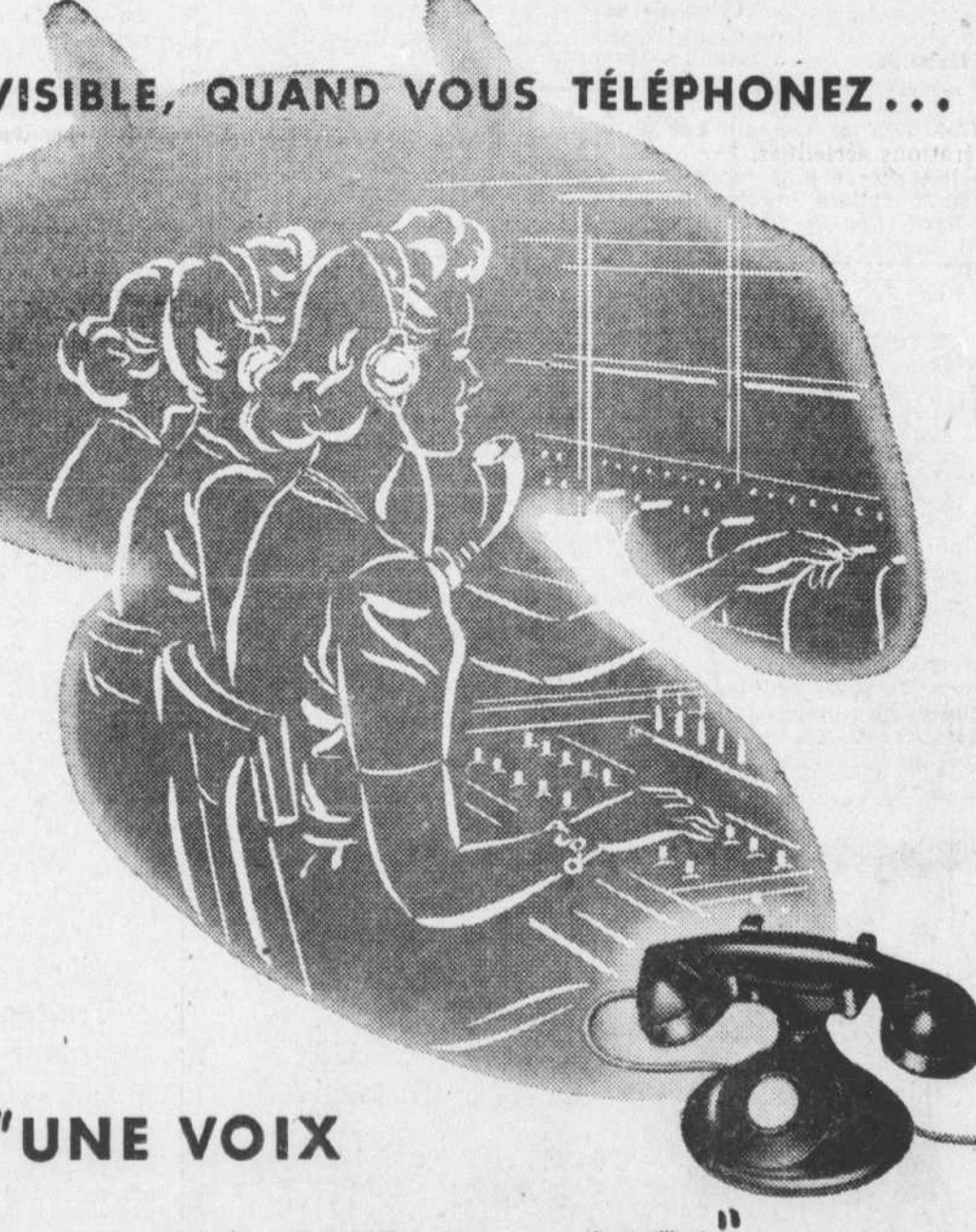
Confederation Life

Association TORONTO

Succursales

Edifice Transportation
Montréal-St-Jacques — F. W. BENN, C.L.U., gérant
Québec-Ouest — J.-A. BEAUSÉJOUR, C.L.U., gérant
Division des Assurances Collectives — N.-A. HOUSTON, représentant
Montréal-St-Catherine — Edifice Confédération
J.-G. LeDROIT, gérant
Montréal-Mont-Royal — 154 est, rue St-Catherine
J.-T. BOURGEOIS, gérant.

INVISIBLE, QUAND VOUS TÉLÉPHONEZ...



"UNE VOIX VENUE DU CIEL"

Un matelot débarque dans un port du littoral canadien et téléphone à sa mère qui vit dans un lointain village du Québec. Il y a sept mois qu'il est en mer, sans avoir pu donner de ses nouvelles. En deux minutes, le voilà à la maison!

"C'était comme une voix venue du ciel," déclara sa mère à notre opératrice.

Chaque opératrice du téléphone Bell, chaque préposé à l'entretien des lignes sait l'importance en temps de guerre d'acheminer sans délai l'énorme volume des communications téléphoniques. Grâce à leurs efforts, grâce aussi à la collaboration de tous ceux qui évitent les appels non essentiels, les messages continuent de se transmettre presque aussi rapidement qu'en temps normal.

En 1943, pour acheminer chaque appel interurbain, il fallut en moyenne 124 secondes — soit pas beaucoup plus qu'en temps normal.

En service actif

● Devenez membre du "Club des 25" dès cette semaine! Achetez régulièrement des Timbres et des certificats d'épargne de guerre aux bureaux du Téléphone Bell.

Le gérant,
JOHN RHIND

Nouvelles de guerre

(suite de la page trois)

nets de rationnement. Le surintendant régional demande au public de ne pas attendre au dernier jour pour obtenir son carnet de rationnement.

On sait déjà que la distribution de ce carnet se fera, dans la plupart des localités, entre le 27 et le 31 mars inclusivement.

Les comités locaux de rationnement demandent à chacun de remplir eux-mêmes, avant de se présenter au centre de distribution, les blancs de la carte imprimée en rouge de leur carnet ou 36 afin de faciliter le travail des aides bénévoles. Les personnes qui offrent ainsi leur temps de façon gratuite au bénéfice de leurs concitoyens méritent certainement l'entière coopération de tous ceux qui profitent de leur générosité.

Il ne faut pas oublier que les consommateurs qui n'auront pas eu leur carnet de rationnement le 4 après les dates indiquées ne pourront pas les obtenir avant le 17 avril et qu'ils devront alors s'adresser au bureau régional du rationnement et non plus au comité local.

Quatre frères combattants

Au nombre des familles canadiennes-françaises qui ont donné plusieurs fils aux forces armées du Canada, il convient de mentionner celle des Miville-Deschênes, de Québec. Quatre Miville-Deschênes ont servi outre-mer au cours du présent conflit. L'un d'eux est le sous-lieutenant d'aviation Charles Miville-Deschênes, qui vient d'entrer en fonctions aux Relations Extérieures du C.A.R.C. à Londres. Trois autres frères, Joseph, Alphonse et Philippe, font partie du Royal 22e Régiment.

Charles a été douze ans rédacteur à l'Événement-Journal et à l'Action Catholique de Québec. Il a obtenu son brevet d'officier dans le C.A.R.C. le 8 janvier 1943. Au cours de l'année qui suivit, il fut publié au Centre de recrutement de l'aviation à Québec. En février 1944, il a permuté au bureau de Londres. Son travail sera de visiter nos escadilles et d'envoyer au pays des nouvelles des aviateurs canadiens.

Pertes de l'aviation

Ottawa — Le quartier général de l'aviation militaire canadienne nous communique aujourd'hui cette liste officielle des morts, des blessés et des disparus:

Outre-mer — Tués en service actif, 6; mort de causes naturelles, 1; disparus en service actif à la suite d'opérations de guerre aériennes, 29; antérieurement disparus en service actif, maintenant rapportés prisonniers de guerre, en Allemagne, 1; antérieurement portés disparus en service actif, maintenant réputés morts pour fins officielles, 15.

Au Canada — Tués en service actif, 6; mort de causes naturelles, 1; disparu en service actif à la suite d'opérations aériennes, 1.

La liste de ce jour rapporte que l'officier pilote Joseph-Jérôme Blanchard, fils de M. Peter Blanchard, Tignish (I.P.E.), et le sous-officier breveté Joseph-Noël-Léopold Roy, fils de M. Rodolphe Roy, 1017, rue Gifford, Montréal, manquent à l'appel à la suite d'opérations de guerre aériennes.

Le sergent Louis-Joseph-Roger, André Pelland, fils de M. J.-A. Pelland, 8007, rue Saint-Denis, Montréal, antérieurement rapporté disparu en service actif, est maintenant réputé mort pour fins officielles.

Nos marins aux postes de commande

Les Canadiens de langue française, toujours plus nombreux, se joignent aux gars de la marine et prennent la place qui leur revient aux postes de commande. On trouve maintenant des officiers canadiens-français à bord de plusieurs

de nos navires de guerre. Le balayeur de mines *Gananoque* en compte trois à lui seul. Ce sont le lieutenant Jacques-Benoît Bachand, R.C.N.V.R., des Trois-Rivières, commandant en second; le sous-lieutenant Philibert R. Lemay, R.C.N.V.R. de Québec, navigateur, et le sous-lieutenant E.-J. Chiasson, R.C.N.V.R., de la côte du Cap Breton.

Arrivé tout récemment à bord du *Gananoque*, le sous-lieutenant Lemay, âgé de 26 ans, navigue depuis l'âge de 17 ans. Tant qu'il fut homme d'équipage, Lemay fit partie de la réserve volontaire pour obtenir sa commission d'officier.

Devenu officier de navigation sur le *Gananoque*, il sert, aujourd'hui, avec le lieutenant Benoît Bachand, qui était autrefois un de ses officiers à bord du balayeur de mines *Melville*. Le premier lieutenant du bord était le lieutenant-commandant E.-F. Noël, R.C.N.V.R., qui commande actuellement le *Montcalm*, casernes navales à Québec.

L'usine de Nobel

Ottawa, 22 (C.P.). — Le ministre des Munitions, M. Howe, a déclaré qu'il est possible que l'usine d'explosifs de Nobel en Ontario soit bientôt ouverte. Tant que la guerre durera, aucune usine ne fermera ses portes définitivement.

Il explique que ces usines furent construites lorsque l'Angleterre était bombardée sans merci et exigeait beaucoup d'approvisionnements du Canada.

Congé des soldats cultivateurs

Ottawa, 22. — Tous les membres de l'armée de réserve des districts militaires nos 12 et 13 (Saskatchewan et Alberta), dont on considère les services essentiels à l'agriculture, obtiendront cette saison un congé pendant l'entraînement habituel qu'ils reçoivent au camp durant l'été, s'ils demandent ce congé par l'entremise de leur commandant de la façon habituelle, a-t-on annoncé aujourd'hui au quartier général de la Défense nationale. (Comm.)

Accessoires électriques

de nouveau sur le marché

Les autorités de la Commission des prix et du commerce annoncent, aujourd'hui, qu'on pourra se procurer, sur le marché canadien, au cours de l'année, des poêles électriques, des petits fours (rayettes) et des plaques à cuisson électriques neuves. Les certificats d'essentielle ne sont plus exigibles des acheteurs. (Comm.)

Pas de pneus neufs pour l'armée

Ottawa, 22 (C.P.). — Le quartier général de la Défense a pris de nouvelles mesures au sujet de l'usage et de la livraison de pneus mis à la disposition de l'armée au pays même. On ne livrera plus de pneus pour les véhicules militaires. (Comm.)

Exposition à la Galerie Nationale

Ottawa, 22 (C.P.). — Une exposition de tableaux et de dessins faits par les membres de l'armée canadienne et du corps auxiliaire féminin servant au Canada, a été inaugurée hier, à la Galerie nationale, par le gouverneur général qui était accompagné de la princesse Alice, et du ministre de la Défense, M. Ralston.

L'exposition, qui est le résultat d'un concours organisé il y a plusieurs mois par les services auxiliaires, comprend 63 œuvres. Le premier prix a été décerné au sapeur Bruno Bobak, de Toronto, pour une aquarelle intitulée: *Cross Country Convoy*, montrant une caravane de camions militaires sur une route boueuse.

Le jury se composait de trois peintres de paysages: A. Y. Jackson, de Toronto; Arthur Lismer, de Montréal; Henri Masson, d'Ottawa, et de H. O. McCurry, directeur de la Galerie nationale.

Assemblée

La seconde assemblée annuelle du Comité provincial de la Ligue des cadets de l'air se tiendra à Montréal, vendredi prochain, en l'hôtel Mont-Royal.

La "Montreal Light" organise une nouvelle compagnie

Afin de parer aux conséquences qu'aurait son expropriation pour ses actionnaires — La "Southmount Investment Company" aura un fonds de \$1,391,600

M. John S. Norris, président de la Montreal Light, Heat and Power Co., a annoncé hier, à l'issue d'une réunion du conseil d'administration, que la M. L. H. & P. Co., a organisé une nouvelle compagnie en vertu d'une charte fédérale sous le nom de Southmount Investment Company Limited, et ce, pour assurer la disponibilité des nouvelles ressources en vue de protéger les droits des actionnaires, advenant l'expropriation par le gouvernement provincial de la Montreal Light, Heat and Power.

Une partie du portefeuille-titres détenu par la nouvelle compagnie (à l'exclusion des placements nécessaires au fonctionnement de la compagnie) a été transportée à cette nouvelle compagnie. En retour des placements ainsi reçus, celle-ci a émis des actions sans nominal et a assumé l'obligation de défrayer le coût des mesures qui pourrout de temps à autre être jugées nécessaires à la défense et à la protection des droits et intérêts des actionnaires.

Le conseil d'administration a annoncé le dividende trimestriel d'usage au montant de 37 cents par action, mais au lieu d'être payé complètement en argent, il sera payé jusqu'à concurrence de 31 cents en actions de la nouvelle compagnie (une action de celle-ci devant émise pour chaque action de M. L. H. & P. Cons., que détiennent les actionnaires), le solde de 6 cents étant payé en argent.

Ce dividende est annoncé sous réserve de l'approbation de la Commission de contrôle du change étranger; s'il est approuvé, il sera payé le 30 avril 1944 aux actionnaires inscrits aux registres le 31 mars.

En choisissant les placements à transporter à la nouvelle compagnie, on a tenu compte de leur rendement probable avec l'espoir que les revenus suffiront à défrayer les dépenses possibles pour remplir ses obligations.

Bilan pro forma

Voici le bilan pro forma de la Southmount Investment Company:

Actif:
42,190 act. B. C. Power "A"
3,250 act. A. Montreal Coke & Mfg. Co.-Priv.
510 act. Keystone Transports
act. Dominion Bridge
\$1,391,600.28a
a—Valeur en bourse ou valeur équitable.
Passif:
Capital \$1,391,600.28b
b—Représenté par 4,489,098 actions sans nominal ou valeur au pair.

Maire de Sherbrooke

Sherbrooke, 22 (C.P.). — M. J.-W. Genest a été élu, par acclamation, hier, maire de cette ville. Il succède à M. A.-C. Ross. Quatre échevins ont également été élus: MM. Hector Lanctôt, J.-D. Tremblay, Sylvio Rouseau et Eugène Gervais. P — 2 SANS FAUTE

Le Bloc populaire canadien à la radio

Me Jean Drapeau commentera, cette semaine, l'actualité politique du Bloc. M. Drapeau parlera demain soir, à 10 heures, au poste CKAC.

Dimanche soir à 7 h. 30, au poste CKAC, le conférencier sera M. André Laurendeau, chef provincial du Bloc populaire canadien. M. Laurendeau parlera également au poste CHRC de Québec, samedi soir, à 7 h. 15.

(Communiqué par le secrétariat du Bloc populaire canadien).

Huit Québécois décorés

Hamilton, 22 (C.P.). — La R. C. H. A. (Royal Canadian Humane Association) vient de distribuer huit décorations à des Canadiens du Québec.

Ce sont: le lieutenant R.-C. Rexford, de Magog, décédé; Mlle Yolande Plante, de Saint-Hilaire; Mlle Shirley Reilly, de Montréal; M. Russell Christie, de Montréal; Mlle Jacqueline et Marc Boucher, de Sainte-Adèle; M. J.-A. McManamy, de Québec; M. J. Edmond, de Québec, et M. Bert Claxton, de Verdun. Toutes ces décorations ont été accordées pour des sauvetages.

Code social

Esquisse d'une synthèse sociale catholique

En 1920, le primat de la Belgique, S. Em. le cardinal Mercier fondait à Malines l'Union internationale d'études sociales. Ce mouvement était composé de sociologues catholiques éminents représentant les principaux pays de l'Europe et de l'Amérique. Ils devaient se réunir chaque année pour étudier les problèmes sociaux à la lumière de la doctrine de l'Eglise et communiquer au public leurs conclusions.

La première publication parut en 1927 sous le nom de "Code social". Elle fut rééditée en 1933 et 1936 puis traduite en différentes langues. La troisième édition qui vient de paraître l'Ecole Sociale Populaire contient 400 pages et 179 articles. Chacun de ces articles, rédigé en une forme concise et claire, exprime sur les questions économiques et sociales les principes et les directives qui doivent guider les catholiques. En ces temps difficiles où se joue l'avenir de notre pays non seulement sur les champs de bataille, mais encore dans les programmes de reconstruction que préparent les sociologues et que les gouvernements mettront à exécution, ce petit livre peut être extrêmement utile. Il se vend 50 sous au service de librairie du DEVOIR.

La Chine veut éviter l'inflation

Le Gouvernement de la Chine entend utiliser \$200,000,000 d'or acheté des Etats-Unis pour stabiliser les prix et absorber le capital inactif afin de raffermir le cours du dollar chinois, a annoncé le Dr H. H. Kung, vice-président du Conseil exécutif "Yuan" et Ministre des Finances, à des reporters de Kuning récemment. Le Dr Kung arrive d'une tournée d'inspection à cet endroit.

Puisque l'or est la base monétaire la plus généralement reconnue, le Gouvernement va tâcher de tirer le meilleur parti possible de cet achat d'or, a ajouté le Dr Kung. Quand les gens pourront se procurer de l'or sur le marché, il est probable qu'ils cesseront d'accumuler des provisions. Cela aura pour effet de stabiliser les prix.

Le Dr Kung explique que la Banque des Fermiers de Chine qui vendait de l'or faisait ces transactions pour le gouvernement, ce qu'il ne faut pas confondre avec des spéculations qui seraient une chose admissible en ce temps de crise nationale.

En réponse à une question concernant le marché noir du dollar américain. Le Dr Kung dit qu'on ne devrait pas permettre à ce marché d'exister puisqu'aucun pays indépendant ne permet la circulation de monnaie étrangère à l'intérieur du pays. Il ajoute que le gouvernement de la Chine fait de son mieux pour maintenir le présent taux d'échange de \$20 chinois contre \$1 dollar américain.

Selon l'opinion du Dr Kung, le meilleur moyen de combattre l'inflation est de pratiquer l'économie et à cette fin toutes les nations en guerre recourent aux restrictions et au rationnement.

La politique économique du Japon dans les régions occupées de la Chine est un échec, comme l'indique la débâcle du cours de la monnaie émise par le régime fantoche, déclare le Dr Kung. Le taux original de cette monnaie était de \$1 contre \$2 en argent chinois; mais aujourd'hui cette monnaie vaut plus que 30 ou 40 sous.

Parlant ensuite du problème du développement de l'industrie en Chine, le Dr Kung explique que le Gouvernement a donné toute l'aide possible aux industries essentielles. Il a exercé un contrôle rationnel sur la distribution des matières premières et les difficultés seraient amoindries si les usines augmentaient la production d'articles utiles et coupaient les dépenses inutiles.

Le Dr Kung parla ensuite des préparatifs du Gouvernement en vue de l'adoption du gouvernement constitutionnel dans un délai d'un an après la guerre, et de la nécessité d'intensifier sans tarder l'éducation des masses et l'entraînement d'un personnel compétent pour diriger les destinées d'un gouvernement populaire.

Le Dr Kung donnait, en terminant, l'assurance à son auditoire, que le Gouvernement élaborait des plans pour faciliter la démobilisation après la guerre. Il considère que la tâche la plus pressante est d'éduquer le peuple dans l'exercice de ses nouveaux droits. Le Gouver-

Dans le monde ouvrier

La convention collective du Syndicat de la boulangerie ne sera pas renouvelée — Journées d'étude de la C.T.C.C., samedi et dimanche prochains — Salaires coupés à l'Abitibi Power Co. — Salaires rétroactifs au 26 février à l'Aluminium Co. — Le maire de Hull s'oppose à la requête des pompiers et policiers

Chez les boulangers

M. Albert Sénécal, organisateur du Syndicat des employés de la boulangerie de Montréal, nous fait parvenir le communiqué suivant:

Samedi soir dernier, 18 mars, les membres du Syndicat ont procédé à un vote secret afin de définir d'une façon précise et personnelle de la part des intéressés si la convention collective de travail devait être renouvelée ou révoquée. L'organisateur et les officiers du Syndicat exposèrent clairement le point à définir par vote. Le résultat de ce vote a été de ne pas renouveler ladite convention. Ce qui veut dire qu'à la suite de ce vote secret, les membres ont adopté la résolution qu'à partir du 1er du mois d'avril 1944, il n'y aura plus de convention collective pour la boulangerie. Le résultat de ce vote sera transmis aux patrons boulangers, au comité conjoint et au ministère du Travail provincial.

D'autre part, M. Sénécal nous informe que le Syndicat continuera, comme par le passé, toutes ses activités syndicales afin de défendre les intérêts des ouvriers: boulangers, pâtisseries et vendeurs de pain qui seront membres du Syndicat. Car les membres seront protégés par un contrat de travail particulier pour chaque boulangerie où les ouvriers seront organisés et représenteront 60 pour cent d'une même union. Pour le moment, nous dit encore M. Sénécal, le Syndicat vient de recevoir de la Commission des relations ouvrières un certificat l'autorisant à être le représentant officiel des ouvriers de la Boulangerie Pain Canadien. Déjà l'organisateur a fait parvenir une lettre à cette boulangerie, aux soins de MM. Cardinal et Provost, les avisant que les représentants du Syndicat seront prêts à les rencontrer dans le but de conclure un contrat de travail en faveur des ouvriers boulangers, pâtisseries et distributeurs de pain de cette boulangerie. Comme le veut la nouvelle loi, l'organisation ouvrière, reconnue par la commission, doit envoyer un écrit à l'employeur l'avisant de ce fait et que dans un délai de huit jours les représentants

nement a également décidé de prendre des mesures prudentes mais fermes pour promouvoir le développement économique de la Chine après la guerre. (Transmis par ondes courtes sur le réseau XGOY, Choungking).

Ministère de l'Information du Gouvernement chinois au Canada.

seront prêts à entamer des négociations. Si les négociations n'ont pas de succès dans les 30 jours, la commission verra à envoyer un conciliateur pour tenter un règlement. A défaut du règlement, un tribunal d'arbitrage sera institué pour solutionner le différend.

Le secrétaire général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, nous informe que des journées d'étude auront lieu à l'édifice des Syndicats samedi et dimanche prochains, 25 et 26 mars. A ces séances d'études, sont surtout invités les organisateurs, les agents d'affaires, les chefs de secrétariats et les officiers des Syndicats. Ces séances porteront sur les nouvelles lois fédérales et provinciales en rapport avec les questions ouvrières: relations ouvrières, différends entre les services publics et leurs employés, et les deux décrets fédéraux C.P. 9384 et 1003 (code du travail). Les détails complets de ces séances d'études seront donnés dans les journaux de samedi.

Décision de l'Office national

Ottawa, 22 (C.P.). — Autorisant un appel de l'Abitibi Power and Paper Co., Ltd, l'Office national du travail en temps de guerre, dans une décision rendue publique hier, réduit les nouveaux taux de salaires qu'avait établis la Commission ontarienne du travail pour les ouvriers de la compagnie précitée.

A l'Aluminium Co.

Ottawa, 22 (C.P.). — L'Office national du travail a décrété, dans une décision publiée hier soir, que les hausses de salaires accordées aux ouvriers de l'Aluminium Company of Canada, à Toronto, seront rétroactives au 26 février 1943 au lieu d'entrer en vigueur le 1er juillet prochain seulement comme l'avait ordonné la Commission ontarienne du travail.

A Hull

Hull, 22 (C.P.). — Au sujet d'une requête, demandant une augmentation de salaire de \$1.50 par jour, pour les policiers et les pompiers de cette ville, le maire Raymond Brunet a déclaré hier, devant une commission d'arbitrage, que cette requête arrive "prématurément", parce que les revenus de la ville sont insuffisants pour faire face à une telle obligation.

Cette augmentation entraînerait une dépense additionnelle de \$35,000 à \$36,000, a ajouté le maire Brunet. Et si la ville est forcée de l'accorder, il faudra fusionner les deux bureaux, de façon à ce que le même personnel accomplisse les deux fonctions, comme dans certaines municipalités de la province de Québec.

Convocations

Ce soir, à l'édifice des Syndicats,

1231 est, rue Demontigny, réunion habituelle des membres du Syndicat des travailleurs en chaussure. Plusieurs rapports importants seront présentés aux membres: au même local ce soir, assemblée ordinaire des membres du Syndicat de l'auto-voiture, sous la présidence de M. Lachapelle. Tous les membres sont invités à cette réunion.

Arrivée du consul du Brésil

Le nouveau consul général du Brésil au Canada, M. Francisco Gualberto de Oliveira, est arrivé hier soir à Montréal.

Il a déclaré, entre autres choses, qu'il croit possibles de nombreux échanges, non seulement matériels mais aussi culturels, entre le Canada et le Brésil.

M. de Oliveira a rendu hommage au représentant du Canada au Brésil, M. Jean Désy. Il s'est dit intéressé à des transactions commerciales entre les deux pays et il a ajouté que la création de nouveaux services aériens favoriserait beaucoup les choses. Il dit que la plupart des Brésiliens ont une assez juste idée du Canada, de sa population, de sa littérature.

"J'aime les Canadiens, a-t-il dit, et je crois qu'après mon expérience en Europe, je n'aurai pas de difficultés trop grandes à me tirer d'affaires dans cette première mission que j'ai à accomplir au Canada". Il avait en main un volume sur les poètes canadiens-français, imprimé en portugais.

Le nouveau consul est âgé d'environ cinquante ans et c'est un diplomate de carrière. Il est entré au service diplomatique de son pays en 1918, et il fut envoyé à Barcelone, en Norvège, à Montevideo et à nombre d'autres endroits. A son retour d'Europe, où il est demeuré après l'invasion, à Rotterdam, il fut nommé inspecteur général des services consulaires du Brésil, en Argentine et en Uruguay, puis, directeur provisoire de la division du personnel, au département des Affaires étrangères du Brésil.

M. de Oliveira est marié et il a une fille de quatorze ans qui s'intéresse à la peinture. Il parle le français, l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand, le hollandais et il connaît de plus tous les dialectes de sa langue maternelle, le portugais, que l'on parle au Brésil.

DEUX ACOUSTIQUES FAMEUX

Telephone • Audiphone

par la même compagnie renommée

Western Electric

Reynolds Earphone Co.

1253, Ave. McGill COLLEGE (suite 410) tél. LA. 0594

Service courtois à la clientèle canadienne-française.

VOGUE
TABAC
CIGARETTES

Hé!

Roulez vos cigarettes avec le Vogue, vous obtiendrez pleine valeur pour votre argent.

TABAC à CIGARETTES

VOGUE

Achetez le contenant économique d'une 1/2 livre — Conserve le tabac frais.

RIEN

Il n'en coûte RIEN pour vous renseigner. Ecrivez-nous les noms de vos père et mère et, par le retour du courrier nous vous indiquerons la date et l'endroit de leur mariage, les noms de vos grands-parents et le coût des recherches à faire pour compiler et dresser votre volume et votre arbre généalogiques.

Gabriel DROUIN

ARCHIVISTE et GENEALOGISTE
Institut Généalogique Drouin
4184, rue Saint-Denis — Montréal

Généalogie complète de tout Canadien français, Franco Américain ou Acadien — Nos archives contiennent soixante et un millions (61,000,000) d'actes de baptême, de mariage et de sépulture de 2,200 paroisses du Québec, de l'Ontario, de l'Acadie, du Maine, du Vermont et du Michigan. Ecrivez-nous pour renseignements et honoraires. Demandes notre brochure explicative.

Une oeuvre nationale digne de votre encouragement

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien a perdu sa première partie locale hier soir alors qu'il fut défait par 3 à 1 par les Leafs

Paul Bibault, le vaillant gardien de buts des Torontois, a causé l'échec des habitants par sa magnifique performance tandis que Bill Durnan, quelque peu nerveux, a donné des signes de faiblesse dans les filets des champions. Les visiteurs ont eu recours à la défensive et l'arbitre Clancy a été hué à la suite de certaines décisions douteuses.

LA PROCHAINE JOUTE DEMAIN SOIR

Les habitants de Dick Irvin ont subi un rude échec hier soir alors qu'ils ont perdu la première partie de la série semi-finale de la Coupe Stanley contre les Torontois. Cette défaite, la première pour le Canadien, a été causée par la performance de Paul Bibault, le gardien de buts des Torontois, qui a été hué à la suite de certaines décisions douteuses.

En effet, la joute d'hier a causé une énorme surprise aux habitants du hockey, car si nous faisons exception du gardien de buts des visiteurs, les deux équipes ont joué un jeu très intéressant. Les Torontois ont eu l'avantage du jeu sur leurs rivaux mais ils ont eu de la malchance au commencement de la fin et il leur a fallu attendre jusqu'à la fin de la joute pour que les visiteurs aient pu marquer. Les Torontois ont eu l'avantage du jeu sur leurs rivaux mais ils ont eu de la malchance au commencement de la fin et il leur a fallu attendre jusqu'à la fin de la joute pour que les visiteurs aient pu marquer.

Les Torontois ont eu l'avantage du jeu sur leurs rivaux mais ils ont eu de la malchance au commencement de la fin et il leur a fallu attendre jusqu'à la fin de la joute pour que les visiteurs aient pu marquer. Les Torontois ont eu l'avantage du jeu sur leurs rivaux mais ils ont eu de la malchance au commencement de la fin et il leur a fallu attendre jusqu'à la fin de la joute pour que les visiteurs aient pu marquer.

Les Torontois ont eu l'avantage du jeu sur leurs rivaux mais ils ont eu de la malchance au commencement de la fin et il leur a fallu attendre jusqu'à la fin de la joute pour que les visiteurs aient pu marquer. Les Torontois ont eu l'avantage du jeu sur leurs rivaux mais ils ont eu de la malchance au commencement de la fin et il leur a fallu attendre jusqu'à la fin de la joute pour que les visiteurs aient pu marquer.

Les Barons ont raison du club Hershey

Cleveland, 22 — Les Barons de Cleveland qui ont terminé la saison avec une forte avance sur tous leurs rivaux de la section ouest, dans la saison régulière de la Ligue Américaine, ont blanchi les Ours de Hershey par 2 à 0, hier soir, dans la première joute d'une série de quatre d'aujourd'hui, dans la série semi-finale de la Ligue Américaine. La seconde joute de cette série sera également disputée ici jeudi soir.

Composition des équipes: HERSEY. Buts: Damore; défenses: Knowles et Lazon; centre: Patterson; ailes: Harris et Jarvis. Subs.: Moe, Hergert, Gauthier, Hudson, O'Neil, Pozzo, Prentice, Daley, Drummond. CLEVELAND. Buts: Storie; défenses: Sprout et Adolph; centre: Cunningham; ailes: Locking et Trudel; Subs.: Besso, Foster, Burlington, Horek, Baytholme, Speaker, Shabaga, Prokop, Gasparini. Arbitres: McVeigh et Harwood.

Première période: 1 Cleveland: Burlington... 13.16 Pun.: Hergert. Deuxième période: 2 Cleveland: Bartholme... 10.36 (Burlington) Pun.: Patterson. Troisième période: Aucun point. Aucune punition.

Les équipes d'étoiles de la ligue Nationale

Voici le choix d'Edo Nichols, du New York Times, pour les équipes d'étoiles de la ligue Nationale cette saison. Première équipe: Buts: Durnan, Canadien; défense droite: Seibert, Chicago; défense gauche: Pratt, Toronto; centre: Cowley, Boston; ailer droit: Carr, Toronto; ailer gauche: Cain, Boston; instructeur: Adams, Detroit. Seconde équipe: Buts: Bibault, Toronto; déf. droite: Hollett, Detroit; déf. gauche: Heller, New York; centre: Smith, Chicago; ailer droit: Mosenko, Chicago; ailer gauche: Bentley, Chicago; instructeur: Jovin, Canadien.

Les Eperviers vainqueurs du Detroit

Detroit, 22. — Les Ailes-Rouges de Detroit, qui ont terminé la saison régulière de la ligue Nationale de Hockey, ont subi un rude échec hier soir alors que se disputait la première partie de la série semi-finale de la Coupe Stanley, car les hommes de Jack Adams ont été vaincus par les Eperviers de Chicago par le compte de 2 à 1 devant moins de 11,000 personnes. C'était la première fois depuis le 15 mars 1940 que les gars de Paul Thompson l'emportaient sur le Detroit sur la glace de l'Olympia.

Lorsque les deux clubs sautèrent sur la glace pour la troisième période, les Ailes-Rouges de Detroit menaient par 1 à 0. Le gérant Paul Thompson envoya alors sa grosse ligne sur la glace, formée de Smith, Bentley et Mosenko, et les laissa pratiquement sur la glace tout le temps jusqu'à ce qu'ils eussent pris l'avantage.

C'est le fameux coureur Bentley, qui a complété 77 points durant la saison régulière, qui a donné la victoire aux Eperviers quand il a accepté une passe parfaite de son copain Smith, au centre de la glace, s'est frayé un chemin jusqu'à Dion, le diminutif gardien du Detroit et l'a déjoué après 7.56 minutes de jeu dans la période finale pour donner l'avance aux siens dans la série.

Syd Howe avait donné l'avance aux Ailes Rouges au milieu de la seconde période quand il déjoua Karakas sur un lancer de 50 pieds lancé au-delà de la ligne bleue. Les habitants perdirent plusieurs belles chances hier soir et l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que la victoire et la tenue exceptionnelle de Paul Bibault ont été les facteurs de la première défaite du Bleu Blanc Rouge sur sa propre glace cette saison.

Le Canadien a pu éviter le blanchissage au commencement de la 3e période, alors que les visiteurs menaient par 3 à 0, lorsque Toe Blake, avec l'aide d'Elmer Lach, réussit à loger la rondelle dans les filets des Torontois.

Les Leafs et le Canadien en viendront de nouveau aux prises demain soir, puis les deux clubs se rendront dans la Ville Reine pour y jouer les deux parties suivantes et le Tricolore a bon espoir de reprendre le terrain perdu et de se qualifier pour la série finale contre le vainqueur de la série Detroit-Chicago.

Alignement des équipes: TORONTO. Buts: Bibault; défenses: R. Hamilton et Pratt; centre: Bodnar; ailes: Carr et Davidson. Subs.: Morris, Kennedy, Johnson, J. Hamilton, Boothman, O'Neil, Webster. CANADIEN. Buts: Durnan; défenses: Lamoureux et Bouchard; centre: Lach; ailes: Richard et Blake. Subs.: Harmon, O'Connor, Heffernan, Filion, Gelliffe, Chamberlain, Watson.

Arbitre: Clancy; juges des lignes: B. Hedges, Stan McCabe. Première période: 1 Toronto: Morris... 6.07 2 Toronto: Boothman-Morris... 18.35 Pun.: Chamberlain, O'Neil (2), Lach. Deuxième période: 3 Toronto: J. Hamilton-Pratt... 12.24 Pun.: Lach, Hamilton. Troisième période: 4 Canadien: Blake-Lach... 2.49 Pun.: Webster, Watson, Chamberlain.

Tournoi de golf de Charlotte

Charlotte, Caroline du Nord, 22. — Dutch Harrison, sergent dans l'aviation américaine, a remporté les honneurs du riche tournoi de golf annuel omnium de Charlotte, ici hier, quand il a terminé la 4e et dernière onde avec un coup de moins que son plus dangereux rival, le fameux Harold McSpaden. Le total enregistré par Harrison pour les 72 trous du tournoi fut de 275 coups. McSpaden totalisa 276 et Byron Nelson décrocha la 3e place avec 279 coups. Craig Wood, de Mamaroneck, New-York, et Sammy Byrd, de cette même ville, viennent ensuite avec des scores respectifs de 281 à 283.

Harrison, premier militaire à gagner un tournoi de golf d'importance, a mérité \$2000 en obligations de la victoire par son beau triomphe. La balance de la bourse de \$8,000 a été divisée entre les autres golfeurs et le premier amateur à se classer parmi les professionnels.

Trophées envoyés dans la métropole

La coupe Stanley, emblème du championnat de hockey et nommé d'après son donateur lord Stanley of Preston, sixième gouverneur général du Canada, après la Confédération, est arrivée à Montréal dans un fourgon des messageries du Canadien National. Elle venait de Detroit et était adressée à M. Dutton, directeur général de la Ligue Nationale de hockey.

La coupe fit son apparition en 1894 comme emblème du championnat canadien. Plus tard, elle devint prix international. Avec la coupe Stanley est arrivée à Montréal la coupe du prince de Galles, venue de Toronto. Cette coupe est destinée aux Canadiens, champion de la Ligue.

Bob Chipman avec les Dodgers

Bear Mountain, 22 — Le jeune lanceur Bob Chipman, qui a remporté 15 victoires pour le club Montréal de la Ligue Internationale en 1943, a signé son contrat avec les Dodgers de Brooklyn, ici hier, et a ainsi réduit à six le nombre de joueurs qui n'ont pas encore rendu leur réponse définitive pour la saison prochaine. Chipman, classé 4-F par l'armée, est un jeune à qui l'on prête beaucoup de talent.

Leroy Jarvis, un jeune joueur de 17 ans, qui était à l'entraînement avec les Dodgers, ici, est retourné chez lui pour subir une opération à la gorge et il ne reviendra dans une dizaine de jours. Il a déjà signé son contrat avec le club de Durocher.

Les Royaux seront privés de six joueurs

Le Royal de Frank Carlin et les As de Québec en viendront de nouveau aux prises ce soir alors qu'aura lieu la quatrième partie de la série finale du championnat de la Ligue Senior de Québec et nul doute que les amateurs montrealais se rendront en grand nombre au Forum pour voir ces deux clubs à l'œuvre.

Les choses ne sont pas trop brillantes pour le Royal. Six joueurs ne pourront être en uniforme ce soir et on a fort peu d'espoir de leur trouver des remplaçants. Le Royal était revenu à la charge dimanche dernier pour remporter une victoire en battant les As par 8 à 4 dans une joute qui fut marquée par la suspension de Billy Reay et Ken McKinnon, gardien de buts substitué des As.

On rapporte que la W. A. H. A. ne servira pas contre Reay et qu'il ne sera pas suspendu que pour une partie, celle de ce soir. Le Royal sera privé des services de Swede Paulsen, Fred Gibbon, George Mara, Clare Martin, Jack Irvine et Jean-Paul Gignac. Les cinq premiers font partie de la Marine et deux ont été envoyés ailleurs pendant que Gignac est blessé à l'épaule.

Les seuls remplaçants que Gus Ogilvie a pu obtenir à date sont Roger Berard et Marcel Lajoie qui ont affiché une magnifique tenue à Québec et au Forum dimanche. Le seul marin qui pourra jouer ce soir sera Gaye Stewart, et si le Royal gagne ce soir et que les deux clubs doivent retourner à Québec pour une cinquième partie vendredi soir, Stewart se trouvera dans l'impossibilité d'accompagner le club.

La joute de ce soir commencera à 8 h. 30 pendant que l'assemblée de la Q. A. H. A. sera tenue dans les bureaux de la Ligue Senior à 6 h. 30 alors qu'une décision sera prise au sujet de Reay et McKinnon. Large et McLean seront de nouveau les arbitres de la joute de ce soir en dépit de l'incident de dimanche après-midi.

Le championnat aux Volants

Ottawa, 22 — Les Volants de Hull ont triomphé du Canadien d'Ottawa, hier soir, par 8 à 4, pour s'assurer le championnat de la Ligue Senior d'Ottawa. Par cette victoire les gars de Hull se sont qualifiés pour rencontrer le vainqueur de la série Hamilton-Sudbury.

La première partie de la série de la coupe Allan sera disputée en cette ville samedi ou lundi prochain. Si le Sudbury l'emporte ce soir, à Toronto, dans la 1e partie, les Volants et le Sudbury se rencontreront samedi soir. Les deux premières joutes auront lieu dans la capitale.

Deux joueurs pour le Royal

St. Catharines, Ont., 22 — Deux joueurs qui ont été s'aligner des "Saints" pour plusieurs saisons, mais partis hier soir pour Montréal, afin de s'aligner avec le Royal dans sa série contre les As de Québec. Ces joueurs sont Pete Backer, joueur de défense, et Red Reynolds, avant.

Backer et Reynolds ont reçu la permission de George Dudley, de la C.A.H.A., de remplacer les joueurs du club montréalais qui font partie de la marine et qui sont empêchés de jouer dans les prochaines parties.

Newsom refusé par l'armée

Fort Jackson, 22 — Les autorités militaires de Fort Jackson ont refusé hier que Louis Norman (Bob) Newsom, lanceur des Athlétiques de Philadelphie, ait été refusé par l'armée américaine. Newsom, qui fut échangé l'an dernier aux Athlétiques par les Senators de Washington, a subi son examen médical hier avec le résultat que l'on connaît.

HOCKEY

COUPE STANLEY. J. G. P. P. C. Chicago... 1 0 2 1 Toronto... 1 0 2 1 Detroit... 1 0 1 2 Canadien... 1 0 1 3 HIBES. LIGUE NATIONALE. semi-finale. Toronto 3, Canadien 1 — Toronto gagne la première joute d'une série de 4 de 7. Chicago 2, Detroit 1 — Chicago gagne la première joute d'une série de 4 de 7. LIGUE AMERICAINE. semi-finale. Buffalo 5, Indianapolis 2 — Buffalo gagne la 1ère joute d'une série de 4 de 7. Cleveland 2, Hershey 0 — Cleveland gagne la 1ère joute d'une série de 4 de 7. CE SOIR. LIGUE SENIOR. finale. Québec à Royal — de joute d'une série de 3 de 5 — Québec mène 2 victoires à 1.

Trophée Vézina à Bill Durnan

Entre la première et la deuxième période de la joute d'hier, il y eut présentation de trophées au Forum. Le directeur-gérant de la ligue Nationale, Mervin Dutton, présente la trophée du Prince de Galles, emblème du championnat de la ligue Nationale, au sénateur Donat Raymond, président du club de hockey Canadien, pendant que Léo Dandurand, ancien propriétaire des Canadiens et donateur de la trophée Vézina, remet une réplique de celui-ci à Bill Durnan, le meilleur gardien de buts de la ligue durant la saison régulière.

Sherer lancera pour Montréal

Al Sherer, vétéran lanceur droitier des Royaux de Montréal, se joindra au club demain à Bear Mountain, N.Y., où les Royaux s'entraîneront la semaine prochaine. Cette nouvelle nous a été transmise par Marcel Dufresne, le nouveau secrétaire et publiciste du club.

Sherer fut un des piliers du département des lanceurs la saison dernière. Marcel Dufresne nous a aussi appris que le président Hector Racine, le H-col. Roméo Gauvreau, vice-président, étaient tous deux rendus à Bear Mountain, où s'entraînent aussi les Dodgers.

Le Buffalo gagne contre Indianapolis

Buffalo, 22 — Les Bisons de Buffalo ont réussi à vaincre les Capitals d'Indianapolis par le compte de 5 à 2, hier soir, alors que se jouait la première partie de la série semi-finale de la Ligue Américaine de hockey. Plus de sept mille personnes ont vu le club local l'emporter sur ses adversaires dans une rencontre fort intéressante.

Les Capitals ont compté un but dans la 1ère reprise et en ont ajouté un autre au début de la 2e période, mais ils ne purent rien faire de mieux pendant que les Bisons comptaient cinq buts durant la balance de la joute pour l'emporter facilement après avoir tiré de l'arrière par 2 à 0.

Thomson et Sherritt ont complété les buts des Capitals, pendant que Fred Thurier et Atanas comptèrent chacun deux buts, pour les Bisons et que Kobussen eut l'autre but de Buffalo.

Composition des équipes: INDIANAPOLIS. — Buts: Lumley; défenses: Kane et Sherritt; centre: Thomson; ailes: C. Smith et Sorrell. Subs.: Buller, Olinski, Kowcinak, Morrison, Glover, Defelice, Rilson, Ruelle, N. Smith. BUFFALO. — Buts: Bessette; défenses: Léger et Davidson; centre: Thurier; ailes: Hunt et Toibault. Subs.: Waldriff, Dye, Kaminsky, Bennett, Klein, Rimstad, Atanas, Kobussen et Walton.

Arbitres: Hayes et Reed. Première période: 1-Indianapolis, Thomson... 19.11 Punitions: Thibeault, Kowcinak, Sherritt. Deuxième période: 2-Indianapolis, Sherritt... 2.55 3-Buffalo, Atanas... 6.26 4-Buffalo, Thurier... 11.56 Punitions: Thurier, Thibeault, Olinski et Kobussen. Troisième période: 5-Buffalo, Kobussen... 5.08 6-Buffalo, Atanas... 18.04 7-Buffalo, Thurier... 19.55 Punitions: Thibeault, Thurier.

Le championnat aux Volants

Ottawa, 22 — Les Volants de Hull ont triomphé du Canadien d'Ottawa, hier soir, par 8 à 4, pour s'assurer le championnat de la Ligue Senior d'Ottawa. Par cette victoire les gars de Hull se sont qualifiés pour rencontrer le vainqueur de la série Hamilton-Sudbury.

La première partie de la série de la coupe Allan sera disputée en cette ville samedi ou lundi prochain. Si le Sudbury l'emporte ce soir, à Toronto, dans la 1e partie, les Volants et le Sudbury se rencontreront samedi soir. Les deux premières joutes auront lieu dans la capitale.

Deux joueurs pour le Royal

St. Catharines, Ont., 22 — Deux joueurs qui ont été s'aligner des "Saints" pour plusieurs saisons, mais partis hier soir pour Montréal, afin de s'aligner avec le Royal dans sa série contre les As de Québec. Ces joueurs sont Pete Backer, joueur de défense, et Red Reynolds, avant.

Backer et Reynolds ont reçu la permission de George Dudley, de la C.A.H.A., de remplacer les joueurs du club montréalais qui font partie de la marine et qui sont empêchés de jouer dans les prochaines parties.

Newsom refusé par l'armée

Fort Jackson, 22 — Les autorités militaires de Fort Jackson ont refusé hier que Louis Norman (Bob) Newsom, lanceur des Athlétiques de Philadelphie, ait été refusé par l'armée américaine. Newsom, qui fut échangé l'an dernier aux Athlétiques par les Senators de Washington, a subi son examen médical hier avec le résultat que l'on connaît.

HOCKEY

COUPE STANLEY. J. G. P. P. C. Chicago... 1 0 2 1 Toronto... 1 0 2 1 Detroit... 1 0 1 2 Canadien... 1 0 1 3 HIBES. LIGUE NATIONALE. semi-finale. Toronto 3, Canadien 1 — Toronto gagne la première joute d'une série de 4 de 7. Chicago 2, Detroit 1 — Chicago gagne la première joute d'une série de 4 de 7. LIGUE AMERICAINE. semi-finale. Buffalo 5, Indianapolis 2 — Buffalo gagne la 1ère joute d'une série de 4 de 7. Cleveland 2, Hershey 0 — Cleveland gagne la 1ère joute d'une série de 4 de 7. CE SOIR. LIGUE SENIOR. finale. Québec à Royal — de joute d'une série de 3 de 5 — Québec mène 2 victoires à 1.

Trophée Vézina à Bill Durnan

Entre la première et la deuxième période de la joute d'hier, il y eut présentation de trophées au Forum. Le directeur-gérant de la ligue Nationale, Mervin Dutton, présente la trophée du Prince de Galles, emblème du championnat de la ligue Nationale, au sénateur Donat Raymond, président du club de hockey Canadien, pendant que Léo Dandurand, ancien propriétaire des Canadiens et donateur de la trophée Vézina, remet une réplique de celui-ci à Bill Durnan, le meilleur gardien de buts de la ligue durant la saison régulière.

Sherer lancera pour Montréal

Al Sherer, vétéran lanceur droitier des Royaux de Montréal, se joindra au club demain à Bear Mountain, N.Y., où les Royaux s'entraîneront la semaine prochaine. Cette nouvelle nous a été transmise par Marcel Dufresne, le nouveau secrétaire et publiciste du club.

Sherer fut un des piliers du département des lanceurs la saison dernière. Marcel Dufresne nous a aussi appris que le président Hector Racine, le H-col. Roméo Gauvreau, vice-président, étaient tous deux rendus à Bear Mountain, où s'entraînent aussi les Dodgers.

Appel de \$5,635 pris en délibéré

Un autre procès pour accident de la route a été pris en délibéré hier par la Cour d'appel. Deux compagnies de transport, H. Smith Transport et Smith Transport Ltd ont interjeté appel sur le jugement de la Cour qui leur a imposé de payer \$5,635.37 à W. F. Page et sa femme à la suite d'un accident survenu à la Rivière-Beaudette le 22 mars 1940, pendant une violente tempête de neige.

Les compagnies appelantes ont plaidé que le chauffeur du camion avait arrêté son véhicule quand il avait vu venir Page et que celui-ci conduisait à une vitesse illégale. Mes Jean et Jean-Paul Verschelden, avocats des intimés, ont répondu que le camion de Smith Transport roulait sur le mauvais côté du chemin et qu'il était trop tard quand il arrêta.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphone au service du tirage: BÉLAI 3361 — si vous donnez l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

Ligue de protection de l'épargne hypothécaire

Cet après-midi, à 5 heures, dans les salons du Club Canadien, aura lieu l'assemblée annuelle de la Ligue de protection de l'épargne hypothécaire.

Cartes Professionnelles

ASSURANCES. HORACE LABRECQUE COURTIER EN ASSURANCE. Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers. 441, St-François-Xavier - Montréal. Tél. MAJORETTE 2183-2184.

AVOCATS. Anatole Vanier, O.R. Guy Vanier, C.N. VANIER & VANIER. 87, rue St-Jacques - Montréal. Tél. HARBOR 2841.

BREVETS D'INVENTIONS. Manuel de l'inventeur et formule de preuve. 10% d'écritures. ALBERT FOURNIER. 934, St-Catherine - Montréal.

MARQUES DE COMMERCE. Protégées en tous pays. Demandes et marques de commerce, brevets, etc. MARION & MARION. Fondée en 1922. 761, St-Catherine ouest - Montréal.

COMPTABLES. Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie. Comptables agréés - Chartered Accountants. Maurice Chartré, C.A. Maurice Samson, C.A. A-E Beauvais, C.A. J-P Gauthier, C.A. E. Harry Knibbs, C.A. Léon Côté, C.A. Gérard Marceau, C.A. Paul-E. Trudel, C.A. Lucien-P. Bégin, C.A. Lionel Roussin, C.A. Jacques Anis, C.A. G-F Taffery, C.A. Dollard Ruel, C.A. Albert Gagneau, C.A. Raymond Fortin, C.A. Jean Lacroix, C.A. Guy Bernard, C.A. Percy Auser, C.A. H. Bourquin, C.A. J-Paul Talbot, C.A. Marc Anis, C.A. Roger Roy, C.A. Montréal Québec Rouyn

CARON & CARON. Comptables agréés - Chartered Accountants. Edmond Caron, B.A. L.S.C. O.A. Henri Caron, B.A. L.L.B. L.S.C. O.A. 49, rue St-Jacques - Montréal. HARBOR 3635. 150, rue Alexandre - TROIS-RIVIERES.

P.-A. GAGNON & CIE. P.-A. GAGNON, C.A. René GAGNON, C.A. Comptables agréés - Chartered Accountants. IMMEUBLE DES TRAMWAYS. 159 OUEST, RUE CRAIG. Tél. HARBOR 5990.

MEUBLES. Achetez chez Marcotte, c'est être dans la note. Du meuble en général. C'est l'endroit idéal. A-E. MARCOTTE. 3906, ONTARIO EST (près Orléans) - CH. 9628.

REMBOURSEURS-MATELASSIERS. REMBOURSEURS-MATELASSIERS. BOYER LIMITEE. Spécialité: meubles et matelas sur commande ainsi que réparations. Matelas extra sur demande. 3886 Henri-Julien - PL. 111.

REPARATIONS ELECTRIQUES. Réparations électriques sur automobiles. Service vente et réparations de moteurs, transformateurs, radiateurs. 4350, PAPINEAU - AM. 2141. Geo. DAIGNEAULT, Ltée.

HOTEL PLAZA

Cuisine recherchée. Vin et Bière. Alex. JULIEN, propriétaire. 446 Place Jacques-Cartier - MA. 9331.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

pothécaire sous la présidence de Me Emile Massicotte. Les officiers en charge feront rapport de leurs activités et les membres seront appelés à élire pour l'année courante leurs directeurs. Toutes les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétaire, Lancaster 7209.

Cartes Professionnelles

COMPTABLES. Hurtubise & Hurtubise. Léon A. Hurtubise, C.P.A. Gérard Hurtubise, C.P.A. Comptables publics licenciés. 60, St-Jacques O. - Montréal. Téléphone: HARBOR 1558.

LUCIEN-D. VIAU, C.A. COMPTABLE AGREE. 4643 avenue Verdun, VERDUN. York 0642.

MA. 1339. Dom. CL. 572. Lucien VIAU, C. B. / COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ. Spécialité: Impôt sur le revenu. 57, St-Jacques ouest - Montréal.

MEDECIN. Electricité médicale. Rayons. Dr. Maxime Brisebois. L.G.M.C. F.R.C.S.C. De la Faculté de Médecine de Paris. Maladies générales, endocrinologiques, urinaires, digestives, circulatoires, respiratoires. FRONTENAC 5252. 816 Sherbrooke e.

OPTOMETRISTES OPTICIENS. Spécialité: HARBOR 554. EXAMEN DE LA VUE. AJUSTEMENT DE VERRES. A. PHANEUF-A. MESSIER. OPTOMETRISTES-OPTICIENS. 1767 St-Denis - Montréal.

Examen des yeux. Réparation de lunetterie. Service postal. Léo-PAUL TROTTIER, o.d. OPTOMETRISTE et OPTICIEN MANUFACTURIER. 1658 est. av. Mont-Royal - FR. 162.

TRADUCTION. Traduction. Stencil, polycopie, etc. Travail soigné - taux raisonnable. Thérèse Delorme. DOLLARD 3275.

TRADUCTION. Traduction. Stencil, polycopie, etc. Travail soigné - taux raisonnable. Thérèse Delorme. DOLLARD 3275.

TRADUCTION. Traduction. Stencil, polycopie, etc. Travail soigné - taux raisonnable. Thérèse Delorme. DOLLARD 3275.

TRADUCTION. Traduction. Stencil, polycopie, etc. Travail soigné - taux raisonnable. Thérèse Delorme. DOLLARD 3275.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie. NARCISSE DUCHARME, PRESIDENT. MONTREAL.

Cartes d'Affaires

DACTYLOGRAPHES. 44 DU NOUVEAU 44. Assortiment complet. Underwood, Remington, Royal, Portatif et Standard. Machines à Additionner, Calculatrices, Projecteurs de Chiffres, etc. etc. Canada Dactylographie Enr. Nouvelle adresse: 44 St-Jacques O. HARBOR 6968. R-T. Armand, prop.

DACTYLOGRAPHES. Royal - Remington - Underwood - L. G. Smith - Corona. Silencieux, réglés et portatifs. Projecteurs de chiffres, calculatrices, etc. à additionner. Vente-service échange location. 1019 rue BLEURY - BE. 2318. Entre les rues VITRE et LAZARUSSETTE. LAITERIE. CH. 6085-2385. HÔTEL ROSEMONT. LAITERIE. Laiterie canadienne-française. B. PATENAUD, propriétaire. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

ENCADREURS. Wisintainer & Fils. 908 BOULEVARD ST-LAURENT. LES ENCADREURS MANUFACTURIERS. Moulures - Cadres - Miroirs. Réparations de cadres et miroirs. L'anc. 2264.

Les injustices de la "D.I.L." sont mises à jour à la Chambre

(Suite de la 1ère page)

d'œuvre. Pas un des honorables députés ont jusqu'ici pris part au présent débat n'a manqué de signaler à la Chambre et au pays le fait que nous manquons de main-d'œuvre dans les principaux domaines. Quelqu'un a exprimé l'avis — et cela démontre fort bien la vérité de ce que j'avance — que nous devrions utiliser les services des prisonniers de guerre... (etc.), que nous devrions utiliser les bras de ces hommes dans les régions où l'agriculture et les industries de guerre ainsi que d'autres industries essentielles manquent de main-d'œuvre. On ne saurait donc nier qu'il y a pénurie de main-d'œuvre.

Responsabilité du gouvernement

Ainsi donc, si des députés ont suggéré d'employer les prisonniers allemands à des travaux agricoles ou industriels, la faute en est tout d'abord à la pénurie de main-d'œuvre. Et la pénurie de main-d'œuvre a été causée par la politique du gouvernement. M. J.-L. Ralston, à titre de ministre de la Défense nationale et de membre du cabinet, n'est pas sans avoir sa part de responsabilité en l'affaire. Il est facile pour M. Ralston de rejeter la responsabilité sur la population qui a réclamé l'emploi des prisonniers allemands. Mais la population n'aurait pas fait pareille réclamation s'il y avait eu abondance de main-d'œuvre. Le texte de M. Cardin en fournit la preuve. Les faits demeurent les faits. Aucune explication de M. Ralston ne peut les modifier. Reste maintenant à déterminer les responsabilités de ceux qui avaient la garde des prisonniers de guerre qui se sont livrés à des réjouissances à Buckingham.

Nouvelles adhésions?

Au début de la séance de l'après-midi on s'est amusé de voir le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, lire très attentivement, de page en page, le journal hebdomadaire du Bloc populaire canadien. Le titre de première page: "Scandale au 'plant' Bouchard", flamboyait à tous les yeux. (M. Lionel Bertrand, député libéral de Terrebonne, devait parler de l'affaire au cours de la soirée). Plus tard, c'était M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, qui lisait le journal. S'agissait-il de nouvelles adhésions au Bloc? Ou les ministres voulaient-ils se renseigner sur ce qui se passe dans le domaine de la politique? Voudraient-ils connaître une doctrine dont les libéraux ont toutes les raisons de craindre la puissance? Il n'est pas moins amusant et significatif de voir des ministres libéraux lire ce qu'on pense de leur politique dans la province de Québec!

Crédits de M. Howe

Le ministre des Munitions et des Approvisionnements, M. C.-D. Howe, a déposé les crédits de son département, en marge de la résolution des crédits de guerre généraux qui s'élèvent à \$3,650,000,000. Les crédits des Munitions et des Approvisionnements s'élèveront en 1944-1945, d'après le ministre, à quelque chose comme \$183,300,000, comparativement à \$166,300,000 en 1943-1944. Chiffres officiels, auxquels on arrive après un savant jeu de comptabilité. Les crédits portent sur les additions et agrandissements aux usines, le paiement des cargos, la construction des logements, les terrains et autres biens matériels, les fonds renouvelables, qui servent de capital d'exploitation aux entreprises de la Couronne, les primes de production, et autres frais de guerre, les prêts à des entreprises commerciales, l'administration du département.

Un gros acheteur

Les chiffres susmentionnés ne donnent pas une idée complète des achats du ministère. "Comme l'an dernier, a dit M. Howe, le ministère fait remarquer que le montant des crédits n'a aucun rapport avec le montant que le ministère doit dépenser. Le ministère des Munitions et Approvisionnements est l'acheteur des forces armées du Canada et de ses alliés. Le ministère, ainsi que ses prédécesseurs (la Commission des achats de la défense et la Commission des approvisionnements de guerre) ont accordé des contrats dont la valeur globale s'élève à quelque \$9,450,000,000. Le gouvernement a fait pour la production de guerre, des dépenses d'immobilisation qui dépassent \$550,000,000... Il importe de se rappeler que les biens obtenus au moyen de fonds d'immobilisation, qu'il s'agisse de terrains d'immenses ou d'outillage, demeurent la propriété de la Couronne".

Quelques chiffres

M. Howe a ajouté: "La production de guerre, y compris la livraison des commandes accordées à l'étranger, les constructions de guerre et les dépenses d'immobilisation atteignent, pour l'année 1943-1944, la somme approximative de \$3,435,000,000, contre \$2,900,000,000 pendant l'année financière 1942-1943. Nous calculons que le nombre de personnes qui occupent directement ou indirectement des emplois de guerre dépasse un million, dont environ 800,000 fabriquant du matériel de guerre. Dans toute l'histoire du Canada l'embau-

chage a atteint son plus haut point au cours du dernier trimestre de 1943. On constate que la production de guerre proprement dite, à l'exclusion des dépenses d'immobilisation, des travaux de construction et des commandes données à l'étranger, accusent une augmentation de plus de 150 p. 100 en 1942 sur 1941, et une augmentation d'environ 35 p. 100 en 1943 sur 1942. Elle accusa, en 1944, une augmentation de 3 p. 100 sur 1943".

Les changements

Le ministre a abordé ensuite la question des changements de production dans l'industrie: "La stratégie de guerre, a-t-il dit, toujours changeante, rend désuets certains genres d'équipement et crée le besoin de genres tout à fait nouveaux. En général, les changements que j'ai annoncés au mois de juin se sont produits. Je fais cette remarque parce que je constate que certaines gens sont portés à s'alarmer du fait que, pendant ces derniers mois, il y a eu des changements au programme de production qui ont rendu nécessaire le déplacement d'employés. Je veux que l'on prenne note que j'ai dit à la Chambre, au mois de juin, qu'il y avait eu des changements. On ne peut prétendre qu'ils nous prennent par surprise. Ils sont inévitables dans un programme de guerre. Règle générale, nos moyens de production sont suffisamment flexibles pour s'adapter à une révision constante du programme.

Des emplois utiles

"Dans plusieurs cas, lorsque des commandes ont été annulées, nous avons pu affecter certaines usines à un autre genre de production. Mais il y aura toujours des usines qui ne peuvent servir qu'à une fin et qui ne sauraient fabriquer d'autres produits. Les réductions ou les annulations de commandes dans de telles usines entraînent des réductions d'emplois. Nous ne saurions approuver l'emploi d'hommes et de matériaux pour fabriquer du matériel dont on n'a plus besoin. Le ministère des Munitions et des Approvisionnements travaille en étroite collaboration avec le Service sélectif national pour trouver un autre emploi utile à tout ouvrier ainsi congédié."

Mot de la fin

Le ministre est revenu sur la même question à la fin de son discours: "Cette guerre aura été la cause de pertes de vies et de destruction de propriétés sans précédent; mais au Canada nous recevons une certaine compensation à cause de notre capacité de production accrue, qui pourra servir plus tard à la production de paix. La conversion de l'industrie doit attendre que nos besoins de guerre soient satisfaits, mais nous prenons des mesures précises pour que l'on ne perde rien de la transformation rapide de l'industrie quand le jour sera venu. Cette époque est-elle éloignée ou rapprochée? Cela dépendra des progrès de la guerre. En attendant, la production de guerre ne doit pas diminuer. Les moyens de production ne doivent pas, non plus, servir à d'autres fins que celles exigées par les besoins de guerre. Portons nos efforts vers la victoire, tout en nous fiant à notre capacité de résoudre les problèmes de transformation qui se présenteront quand notre œuvre suprême sera accomplie."

Des chiffres et des chiffres

M. C. D. Howe a fourni des chiffres et des chiffres. Il a parlé de production d'avions et de leur valeur, de la production des véhicules blindés de combat, des transports motorisés, de tubes et d'artillerie de canons d'artillerie pour l'armée et pour la marine, de mitrailleuses, de fusils et d'autres armes portatives, de projectiles pour les canons, de munitions pour les armes portatives, de produits chimiques et d'explosifs, de navires de guerre et de navires marchands, de petites embarcations, d'instruments et d'appareils de navigation, d'articles personnels, de produits alimentaires, de combustible, des régies du charbon, du bois de chauffage, du bois de construction, de l'énergie électrique, des véhicules automobiles, des transports, des priorités, etc., etc. Si les députés se mettent dans la tête de discuter tout cela, le débat n'est pas près de finir.

Les discours

Il serait beaucoup trop long de noter tous les commentaires et toutes les suggestions que les députés ont faits en marge de l'exposé du ministre des Munitions, M. Joseph Diefenbaker, député progressiste-conservateur de Toronto-Davenport, a soutenu que le gouvernement devrait sans tarder préparer le retour au la conversion de l'industrie à des fins civiles. M. John Diefenbaker, progressiste-conservateur de Lake-Centre, a affirmé que la vente du surplus de matériel de guerre ne devrait pas être faite avec spéculateurs. Il devrait y avoir égalité d'opportunité dans les achats. M. Diefenbaker a été d'avis que l'industrie du caoutchouc synthétique était du véritable socialisme d'État. Le député a insisté pour que le gouvernement lui connaisse son programme d'après-guerre sans retard. M. Rowe lui a rétorqué que le parti progressiste-conservateur espérait prendre le pouvoir après la guerre. Si ce parti a un programme d'après-guerre, il ne l'a certes pas annoncé à la Chambre, mais sans doute à quelque banquet de club Kiwanis ou à une réunion d'éleveurs... La réplique était piquante et visait M. John Bracken qui continue ses tonitrueuses oratoires.

M. Lacombe

Le député de Laval-Déux-Montagnes, M. Liguori Lacombe, a blâmé le gouvernement d'avoir imposé des restrictions de toutes sortes, particulièrement sur l'emploi des métaux, alors qu'il avait autorisé l'exportation de certains métaux au Japon peu de temps avant l'attaque contre Pearl-Harbour. Au sujet du

contrôle de l'essence, M. Lacombe a parlé du marché noir. Ce marché existe aussi pour bon nombre d'autres produits. "Pris de panique, a dit M. Lacombe, en face de la situation alarmante qu'il a créée, le gouvernement vient de lever les restrictions sur les viandes et la bière. Il ne s'arrêtera pas là, croyez-moi, car il tente vraiment d'amaigrir la population à la veille d'un appel au peuple que la réprobation populaire et la constitution lui imposent". M. Lacombe a condamné les voies élevées que les chemins de fer auraient l'intention de construire dans la partie nord de Montréal. Enfin, le député aurait voulu discuter la question du sucre et du sirop d'érable, mais il en a été empêché puisqu'elle relève, non pas du ministère des Munitions, mais de la Commission des prix et du commerce.

M. Lionel Bertrand

Le député libéral de Terrebonne, M. Lionel Bertrand, a protesté énergiquement contre ce qui se passe aux usines Bouchard, dans son comté, où l'on remplace des employés locaux par des gens de Nobel. "Je tiens à protester comme député de Terrebonne, a-t-il déclaré, contre les injustices commises par la Defence Industries Limited, société qui a la charge de la production de guerre aux usines désignées sous le nom de Bouchard, situées à Sainte-Thérèse, dans mon comté. Je serai bref. Je considère la présente déclaration comme importante, tant pour l'information de la Chambre que pour la protection de la classe ouvrière de ma province. Depuis trois ou quatre semaines, les employés des usines Bouchard, qui sont tous des employés qui viennent de ses usines à Nobel, Ontario, pour occuper non des positions de manœuvres, mais des positions de commandement, de positions que les Canadiens français et même des Canadiens de langue anglaise de mon comté, de la région de Montréal, voire d'autres endroits de la province de Québec, occupaient avec compétence depuis deux ou trois ans. Ces employés ont été démis de leurs fonctions ou ont été obligés d'accepter des positions secondaires. Qui a embauché ces transferts?"

Une enquête du gouvernement

"Je suis porté à croire, a continué M. Bertrand, que ce transfert s'est effectué à l'insu du ministère des Munitions, à l'insu même du ministère du Travail de qui relève la main-d'œuvre. Je suis convaincu que la D.I.L. s'est prévalu de la permission que pouvait lui accorder la loi ou qu'elle s'est accordé à elle-même le droit de transférer d'une de ses usines à une autre de ses usines, un certain groupe d'employés, ce qui lui a permis de négliger les besoins locaux et régionaux du Service sélectif et d'arriver plus facilement à imposer son favoritisme. "Si cette permission est prévue par les règlements du Service sélectif, elle devrait être immédiatement retirée, non pas seulement à la D.I.L., mais encore à toute entreprise qui possède et administre des usines à chaînes. Autrement, ces entreprises peuvent faire ce qu'elles veulent de la main-d'œuvre, se libérer de commettre les pires injustices. Si une telle permission n'est pas prévue par la loi et si la D.I.L. s'est arrogé un droit au détriment des lois, le Service sélectif doit lui en faire porter les responsabilités et imposer aux coupables les peines prévues par les règlements. Depuis jeudi dernier des représentants du gouvernement enquêtent sur place sur les ravages et les destitutions. Je félicite le gouvernement. Mais je lui demande de ne pas borner son enquête aux événements des dernières semaines, mais de faire enquête également sur certains transferts effectués en groupes de Winnipeg à Bouchard au cours de 1943.

Paroles vigoureuses

"Pour l'information de la Chambre, je puis dire que la D.I.L. s'est toujours moquée du Service sélectif. Le bureau du Service sélectif de Sainte-Thérèse a eu de nombreuses difficultés avec elle. Il est temps qu'elle soit mise à la raison. Je défends en ce moment la justice et le fair-play. C'est une question de justice pour les employés qui ont été congédiés ou humiliés après deux ou trois ans de service par le fait qu'on les a trouvés soudainement incompétents. C'est une question de fair-play pour ma province qui n'a pas moins contribué que les autres à l'effort de guerre du pays et qui, à cause de cela, ne mérite pas d'être traitée cavalièrement par des entreprises qui dépensent son argent comme celui des autres provinces. Comme député de Terrebonne, je n'ai pas le droit de laisser les miens souffrir des injustices de la D.I.L. J'ai confiance que le gouvernement prendra les mesures voulues pour les corriger et les mesures nécessaires pour empêcher qu'elles ne se commettent à l'avenir. En tant que le suis, je n'hésite pas à dire que je suis prêt à jouer le tout, si le faut, pour apprendre à la D.I.L. à respecter, dans le Québec, les lois les plus élémentaires de la politesse, de la décence et du fair-play".

On n'entend pas souvent pareil langage à la Chambre des communes. Les députés, même le ministre des Munitions, ont applaudi M. Bertrand. Il le méritait.

Léopold RICHER

Bloc - notes

(Suite de la 1ère page)

"Vous recevrez, dans un avenir rapproché, de nouvelles instructions à ce sujet, et il est important que vous vous conformiez. Nous vous incluons une formule 20F que vous devez compléter et nous retourner après avoir subi ledit Examen". Le curé d'une importante paroisse agricole de la région montréalaise, qui compte plusieurs de ses jeunes paroissiens parmi les conscrits récemment appelés, nous écrit à ce sujet qu'il ne voit pas l'intérêt de voir la bonne raison qu'il y a d'obliger ces jeunes hommes à des voyages dispendieux et à des pertes de temps de plusieurs jours, lorsque la ferme, surtout le troupeau, requiert tous leurs soins à cette époque-ci de l'année. "Qu'on exige des preuves de leur état, et qu'on s'en tienne là. Si les preuves ne sont pas suffisantes, il sera toujours temps de recourir à l'appel au service. En attendant, qu'on laisse les jeunes agriculteurs

Deux autres discours sur les finances provinciales

(suite de la première page)

faire complètement bénéficier les cultivateurs de la province des avantages de l'électrification rurale, et, cela, à des conditions pratiques et raisonnables pour les cultivateurs."

L'amendement oppositionniste n'a obtenu que 11 votes favorables, contre 35 opposants.

Le Dr Paquette

Le député de Labelle veut riposter au discours de M. Valmore Bienvenue, "l'amiral de la flotte", dit-il; bel effort oratoire mais coulé de sophismes. Le ministre de la Chasse et de la pêche avait tracé un parallèle entre l'administration du gouvernement de l'Union nationale et celle que dirige M. Godbout depuis 1939. Il serait ridicule, poursuit M. Paquette, de comparer un gouvernement qui n'a rien fait avec un gouvernement qui a accompli énormément dans l'intérêt de la province.

M. Bienvenue avait reproché à l'Union nationale de parler constamment du gouvernement fédéral et de le critiquer comme s'il était l'ennemi numéro 1; le député de Labelle évoque les années 1914 à 1918 alors qu'un gouvernement libéral québécois dirigé par sir Lomer Gouin ne se faisait pas scrupule d'attaquer le gouvernement fédéral du temps. On se souvient même de la motion Francoeur, qui réclamait ni plus ni moins la séparation de la province de Québec du reste de la Confédération, pourtant cette motion était présentée en 1917, lors de la traite de la Somme, et au moment où lui-même, le Dr Paquette, et son collègue, M. John Bourque, se trouvaient en Europe parmi les combattants.

Le premier ministre Gouin protestait alors contre le service militaire obligatoire et déclarait que la province ne l'accepterait pas contre sa volonté. Un député taxait aussi le gouvernement fédéral d'absolutisme.

Le Dr Paquette dit que l'Union nationale ne fait que prêcher franchement et ouvertement ce que les libéraux ont hypocritement proclamé pendant vingt-cinq ans; ceux-ci enseignaient à la population québécoise qu'elle ne devait pas aller se battre à l'étranger.

Le Dr Paquette veut mettre les libéraux en contradiction avec eux-mêmes. En 1939, ils plaçaient la dette provinciale à une hauteur fantastique: les uns à \$325 millions, les autres à \$400 millions et même à \$650 millions. Puis au lendemain de la victoire, on annonçait le rétablissement de l'équilibre financier. Pourtant, M. Mathewson annonçait dans son discours du budget qu'il remboursait encore la dette provinciale à raison de \$150,000 par semaine, tout en proclamant un nouveau surplus. Et les taxes ont été augmentées, tandis que le gouvernement n'a plus à voir aux travaux de chômage, comme du temps de l'Union nationale et qu'il dépense très peu pour la colonisation, la santé, etc.

L'Union nationale avait affecté des millions en trois ans pour donner du pain et du feu au peuple réduit à la misère. Et c'est son plus beau titre de gloire d'avoir ainsi nourri et fait travailler la population.

Il est préférable de subvenir aux besoins de notre peuple avant de songer à aider les étrangers, au moyen de milliards ou autrement.

Le Dr Paquette s'autorise à ce propos d'une parole de la princesse Alice.

Si l'on dépense des milliards par année pour sauver l'Empire et la civilisation, on devrait avoir été justifiable de dépenser \$150 millions en trois ans pour sauver notre peuple de la misère.

M. Paquette n'avait rien fait pour sauver la jeunesse agricole de la mobilisation, lui qui avait juré de la protéger.

Le député de Labelle énumère les maux sociaux dont nous souffrons: grèves, augmentation de la criminalité juvénile, le travail féminin en dehors du foyer, la diminution de la natalité. Il rappelle qu'il avait présenté une motion contre le travail féminin dans les usines, travail destructeur de la famille, mais rien n'a été fait pour réprimer cette calamité.

L'orateur montre aussi que la fréquentation scolaire, en dépit de la loi Perrier, a baissé, notamment à Montréal.

M. Paquette insiste sur le problème du logement. Il demande au gouvernement de protéger le petit propriétaire, soumis à diverses mesures fédérales et qui ne peut raisonnablement augmenter ses loyers.

Le député de Labelle montre l'utilité de l'Hydro provinciale que le gouvernement de l'Union nationale a créée dans l'Abitibi et que les libéraux ont voulu ridiculiser. Une récente délégation de cette région a montré le bienfait de cette entreprise en demandant l'amélioration.

Au sujet du nombre des employés civils, M. Paquette dit que, d'après une réponse officielle antérieure, le nombre des fonctionnaires provinciaux a été augmenté de 5,560 sous le gouvernement Godbout.

Le député de Labelle fait ensuite l'éloge du chef de l'Union nationale pour son énergie et son courage, chef sous lequel ses partisans sont heureux de servir, et il montre, par contre, comment le vide se fait autour de M. Godbout et que la ferveur libérale tédit.

M. Lucien Plamondon

Le député ministériel de Portneuf remercie M. Henri Groulx de leur besogne et qu'on cesse de le déranger et de le énerver, si l'on veut qu'ils produisent".

Ce brave homme de curé énonce là une idée pleine de bon sens. Puis-je l'être entendu et compris par ceux qui dirigent la Service sélectif.

la création d'une unité sanitaire dans ce comté.

Les dépenses, sous l'Union nationale, ont été de \$102 millions et les revenus moyens de \$56 millions, ce qui laissait un déficit annuel moyen de \$46 millions, dit-il.

Le député de Portneuf dit que sous l'Union nationale, des amis du régime sont devenus riches grâce aux contrats qui leur ont été accordés sans soumission. Il mentionne le contrat accordé à la Komo Construction pour les approches d'un viaduc à Donnacona, au montant de \$265,000, contrat accordé sans soumission. Il mentionne aussi le contrat accordé pour la construction du viaduc lui-même, au montant de \$375,000 contrat accordé sans soumission six jours avant les élections.

M. Plamondon dit que le gouvernement actuel n'a pas administré avec des farces. Il prétend que des partisans du chef de l'opposition lui ont dit que ses méthodes en Chambre n'étaient pas prises par l'électeur. Les vrais conservateurs ne sont pas contents du chef de l'opposition, dit-il. La difficulté, c'est qu'un certain groupe penche du côté de M. Braeken, tandis que l'autre groupe veut goûter encore du gâteau marbré à leur couleur.

Pourquoi aurions-nous peur d'aller devant l'électeur? poursuit M. Plamondon. Parce que la Montreal Power combat le gouvernement avec sa grosse caisse? Cette compagnie peut essayer ce qu'elle voudra, je suis sûr que la loi qui sera passée sera de nature à mater le trust de l'électricité et à servir les meilleurs intérêts de cette province. C'est une œuvre que les gouvernements précédents n'ont pas eu le courage de faire. Et je félicite personnellement le premier ministre pour le geste qu'il posera d'ici quelques jours à ce sujet.

M. Plamondon dit qu'en essayant de déprécier toute autorité, les adversaires du gouvernement actuel sèment des graines de révolution.

Le "Bloc" et les assurances

Je me souviens du discours que j'ai prononcé, l'an dernier, ajoute M. Plamondon. Je dénonçais alors la façon dont on voulait remplir la caisse électoral du Bloc populaire. (M. Plamondon avait dit qu'un organisateur du Bloc s'était vanté auprès d'un employé que le Bloc ne combattrait pas le trust des assurances, qui avait promis \$100,000 à la caisse électoral du nouveau groupe). J'assurais le député de Lotbinière que je ne voulais pas donner de coups de griffe. On m'a demandé le nom de cet employé qui m'avait donné l'information. J'avais averti la Chambre que je ne divulguerais pas ce secret pour ne pas exposer celui qui me l'avait confié. Le député de Lotbinière m'a dit qu'il était moralement convaincu que la chose était inexacte. Je suis convaincu qu'il était sincère. Les discours qu'il a prononcés au début de la session m'a prouvés sa sincérité. Il a dit que lui et le Dr Philippe Hamel, qui est un homme sincère aussi, avaient été tenus à l'écart du Bloc. Il m'a même dit dans le temps: "Vous nous avez rendu plus service que vous ne le croyez". Ces paroles m'ont intrigué alors. Je les comprends aujourd'hui.

Le député de Lotbinière pourra peut-être un jour corroborer ces faits. Quelques jours après ma déclaration de l'an dernier, le député de Lotbinière et le Dr Philippe Hamel ont découvert la vérité de mon affirmation. Ils ont cherché à faire rendre l'argent, m'a-t-on dit. Et depuis, ils n'ont jamais voulu paraître sur le même husting que d'autres chefs du Bloc populaire, notamment M. Edouard Lacroix.

M. Chalouit. — Je ne représente pas le Bloc populaire qui n'a pas de représentant en cette Chambre, mais je dois dire en toute justice que le reste convaincu que le Bloc n'a pas reçu d'argent du trust des assurances.

M. Plamondon. — Je veux bien accepter cette déclaration, mais il est possible que l'argent ait été reçu indirectement.

M. Plamondon porte à l'attention du gouvernement le fait qu'à la suite de l'abolition des contributions mensuelles, plusieurs commissions scolaires ont actuellement des problèmes sérieux à résoudre. Il demande au gouvernement de les aider à régler ces problèmes.

M. Plamondon demande aussi qu'on donne aux jeunes une éducation plus sociale, qu'on leur enseigne leurs responsabilités de citoyens.

Amendement Barrette

Sur la proposition du Trésorier provincial que la Chambre se forme en comité des subsides, l'opposition, par la voix de M. Antonio Barrette, de Joliette, propose l'amendement qui suit:

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"L'Assemblée législative de Québec consent à voter les subsides nécessaires à l'administration de la province, mais elle réclame pour les villages, paroisses et municipalités rurales de la province le bénéfice complet des avantages de l'électrification rurale, et déclare que c'est le devoir du gouvernement de la province de favoriser et d'aider généreusement, sans délai additionnel, à l'organisation de coopératives régionales appartenant aux cultivateurs, indépendantes de la politique, et pouvant faire complètement bénéficier les cultivateurs de la province des avantages de l'électrification rurale, et cela, à des conditions pratiques et raisonnables pour les cultivateurs."

On le voit, l'amendement de la gauche portait sur le projet d'organiser des coopératives régionales qui pourraient faire bénéficier les cultivateurs de la province de l'électrification rurale à des conditions pratiques et avantageuses pour les agriculteurs.

M. Chalouit déclare qu'il est en

OUVERTS DE 10 à 6:30 SAMEDI CO. APRIL.

DUPUIS



Paletots imperméables

pour la jeunesse

(10 à 20 ans)

12.95 à 15.95

Deux textures: Cravenette ou Popeline méridienne. Tons de beige, aussi marine. Texture hydrofuge à l'épreuve du vent et de l'humidité.

Modèle Raglan, devant croisé ou droit, ceinture. Doublure à carreaux écossais ou unie.

Pas de commandes postales s.v.p.

DUPUIS — ret-de-chaussée (De Montigny)

ALBERT DUPUIS, président.

A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

favor de l'amendement, mais comme il le comporte en réalité une expression de blâme sur toute l'administration du gouvernement Godbout, il n'est pas prêt à l'approuver; il s'abstiendra donc de voter.

M. Duplessis dit qu'il n'a pas été élu pour s'abstenir de la Chambre, ni pour s'abstenir de voter; il n'a pas non plus été élu pour faire l'éloge du gouvernement.

L'amendement oppositionniste est finalement repoussé par un vote de 11 à 35.

Dolbeau

Au sujet de certains amendements apportés par le Conseil législatif au bill modifiant la charte de la ville de Dolbeau, M. Duplessis fait observer que ce moulin de Dolbeau présente un caractère spécial et que l'industrie du papier dans la province de Québec, a besoin d'être stabilisée, pour pouvoir concurrencer les moulins des autres provinces et des autres pays. Le bill impose aux propriétaires du moulin de Dolbeau des charges que n'ont pas à supporter les moulins de l'Ontario. Et les amendements du Conseil, loin d'améliorer les choses, les aggravent.

Nous allons remettre l'agrément des résolutions à la prochaine séance et l'examiner la question, répond M. Oscar Drouin.

Statistiques faussées, dit M. Duplessis

Au début de la séance, M. Duplessis se lève sur une question de privilège. Les statistiques, dit-il, sont des documents officiels qui doivent refléter exactement la vérité. A la page 408 de l'Annuaire statistique de 1940, sous la rubrique des travaux rémunérateurs au chômage, il est dit que, pour l'année 1938-39, un montant de \$7,905,004.43 a été dépensé. Or, à la page 427 de l'Annuaire statistique de 1941, sous la même rubrique, et pour la même année, il est écrit que le montant dépensé pour travaux de chômage a été de \$24,182,260.60.

Il y a là une erreur volontaire de 17 millions. Et on comprend pourquoi. Les annuaires statistiques sont faussés pour qu'on puisse dire, en parlant de ce que l'Union nationale a fait pour remédier au chômage, qu'un montant de sept millions seulement a été dépensé; et pour qu'on puisse affirmer par ailleurs, en parlant des dépenses faites par l'Union Nationale, mentionner un montant de 24 millions.

M. Drouin. — La remarque du chef de l'opposition me prend un

Les produits de l'érable

M. Duplessis s'est fait l'écho de représentations qu'il a reçues au sujet du plafonnement des produits de l'érable par le gouvernement fédéral sans toutefois geler les dépenses sans cesse croissantes du coût de production.

M. Godbout dit que la question relève du gouvernement central, mais il approuve cette politique de plafonnement qui préviendra l'inflation désastreuse de la première grande guerre.

Le premier ministre ajoute que ces prix fixes imposés sur le sucre et le sirop d'érable permettent aux pauvres comme aux riches de se procurer ces produits savoureux, que le riche est prêt à acheter au prix le plus élevé.

Les cultivateurs savent très bien que si leurs produits sont plafonnés, ce qu'ils achètent l'est également, ajoute le premier ministre.

Louis ROBILLARD

Succès des sous-marins étatsuniens

Washington, 22 (A.P.) — Le secrétaire de la marine, Frank Knox, a annoncé que les sous-marins étatsuniens ont coulé 15 vaisseaux marchands ennemis.

M. Knox a dit que les attaques par les sous-marins sont une des opérations les plus importantes de la guerre du Pacifique, spécifiant qu'ils inquiètent continuellement les lignes de communication japonaises et qu'ils rendent difficiles les approvisionnements ennemis.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI

La Patrie Fleuriste

168 est. S.-CATHERINE
Livrables partout direct-
ment de notre serre-
chaude.
PL 1756-1757

Adoptez
Les CAFÉS, THÉS
et CONFITURES de
J. A. DÉSÉY,
(Limitée)
Qualité supérieure
Montréal